

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

---

---

# LE PROPAGATEUR

---

---

Volume IV,

15 Mai, 1893,

Numéro 6

---

---

## BULLETIN

---

5 mai 1893.

\* \* Il est probable que la commission internationale d'arbitrage, chargée de régler la question des pêcheries de la mer de Behring, ne terminera pas ses travaux avant quelques semaines. Il faut espérer que cette délicate question sera réglée selon les règles de la justice et de l'équité. On peut même prévoir d'une manière certaine une solution satisfaisante si tous les arbitres sont animés des sentiments que leur président a exprimés en prenant possession de son siège. Voici les paroles que ce monsieur a prononcées dans cette occasion.

« Puisse la divine Providence de qui relèvent toutes les actions des hommes nous donner la force et nous inspirer la sagesse nécessaires pour accomplir notre difficile mission et pour marquer ainsi une étape vers la réalisation de la parole pleine de consolation et d'espoir de Celui qui a dit : *Bienheureux les pacifiques car la terre leur appartiendra.* »

Dans les sphères officielles de France on n'est plus habitué à entendre ainsi prononcer le nom de Dieu. Aussi ces paroles si dignes, prononcées dans une circonstance officielle, par un français (1) ayant un caractère officiel, ont-elles excité la rage des sectaires. Le journal juif la *Lanterne* y trouve même une violation de la Constitution du pays et un véritable abus de confiance.

Les journaux catholiques de France, l'*Univers* entr'autres, ont fait bonne justice de ces inepties.

\* \* \*

\* \* Des événements d'une extrême gravité ont eu lieu en Belgique. La *Constituante* chargée de réviser la constitution s'est prononcée contre le suffrage universel et elle a rejeté, par un vote de 115 contre 26 et 3 abstentions, une proposition en ce sens faite par M. Janson. Cette action de l'assemblée constituante a soulevé les masses déjà surexcitées. La grève générale a été décrétée par les meneurs socialistes et des émeutes terribles ont eu lieu en plusieurs endroits. Il y a eu des tués et un grand nombre de blessés. L'état de siège a été proclamé dans la capitale. Un moment on a craint une grande révolution et l'occupation militaire du pays par les armées de l'Allemagne. Dans cet état de choses le gouvernement a adopté le principe du suffrage universel avec pluralité de votes et il s'est rallié à la proposition faite en ce sens par M. Nyssens, professeur à la faculté de Louvain. Il a fait

(1) Le président de la commission est le baron de Courcel, ancien ambassadeur de France à Berlin.

de cette proposition une question de cabinet et la *Constituante* a enfin cédé. Par 119 voix contre 14 et 12 abstentions, elle a adopté la proposition de M. Nyssens, et le sénat a ratifié cette décision par un vote de 62 contre 1 et 14 abstentions. A la suite de ce vote le calme s'est rétabli. L'article de la constitution qui vient d'être révisé est l'article 47.

En vertu du changement adopté, ont droit de vote :

- 1° Tout citoyen âgé de 25 ans et résidant dans une commune depuis un an.
- 2° Tout citoyen âgé de 35 ans, marié ou veuf, et payant à l'état un impôt minimum de cinq francs.
- 3° Tout citoyen âgé de 25 ans et ayant des immeubles valant au moins 2000 francs ou possédant 100 francs de rente sur l'état.
- 4° Tout citoyen âgé de 25 ans, possédant une instruction supérieure et porteur d'un diplôme qui le constate.

Personne cependant ne peut disposer de plus de trois votes, et le vote est obligatoire.

L'adoption du suffrage *plural* fait triompher les meneurs socialistes. En le votant les chambres ont obéi à la force brutale ; et, avant longtemps, la force obtiendra encore plus, c'est-à-dire le suffrage universel pur et simple. Or le suffrage universel est une arme dangereuse lors qu'elle est mise dans les mains des masses ignorantes et fanatisées.

\*.\*

\*.\* Le roi et la reine d'Italie ont célébré leurs noces d'argent il y a quelques jours. L'empereur d'Allemagne était présent. Il avait bien voulu donner cette marque d'amitié à son *bon ami* ou plutôt à sa bonne *dupe*, le roi d'Italie, par la grâce de la révolution et des sociétés secrètes.

L'enthousiasme n'était qu'officiel et n'a pas été même l'ombre de l'enthousiasme véritable qui existait lors des fêtes jubilaires du pape le *spolié de l'intrus* qui règne à Rome. Une chose digne de remarque c'est que d'un côté l'empereur d'Autriche se faisait représenter aux fêtes par l'archiduc Rénier, oncle du roi d'Italie et que, de l'autre côté, il réprimait toutes les manifestations des provinces (de langue italienne) de la monarchie autrichienne. C'est là une preuve palpable que la triple alliance n'est pas édifée sur des bases bien solides.

Que Dieu veuille que cette alliance hybride s'écroule bientôt sous la réprobation universelle. Nous le souhaitons de toutes nos forces dans l'intérêt de la Papauté et dans l'intérêt de la France.

\*.\*

\*.\* Dans les Communes d'Angleterre, la deuxième lecture du bill du *Home Rule* a été votée par une majorité de 43 voix (1).

Dans les débats qui ont précédé cette lecture, M. Russell (*qu'il ne faut pas confondre avec sir Charles Russell, procureur général dans le cabinet Gladstone*), député de Tyrone sud, a renouvelé ses fanatiques attaques(1) contre la province française et catholique de Qué-

(1) 347 voix pour le bill et 304 contre.

(2) Voir le Propagateur du premier mars, page 3.

hec qu'il représente comme courbée sous le joug du clergé etc. M. Blake a pris notre défense et il nous a noblement vengés des imputations injurieuses du fougueux député. Il a parlé avec éloquence de notre tolérance et de notre générosité à l'égard de la minorité protestante de la province.

Les orangistes de l'Ulster ont tenu des assemblées séditionnaires et ils ont menacé d'avoir recours aux armes, si le bill devient loi. Heureusement que les Communes ne se sont pas émues des menaces des énergumènes et qu'elles sont bien déterminées à passer outre et à rendre à l'Irlande catholique la justice qu'elle réclame depuis si longtemps.

Il ne faut pas croire que l'Ulster s'oppose en masse à l'adoption du *Home Rule*, car cette partie de l'Irlande compte un bon nombre de catholiques qui sympathisent avec leurs frères des autres provinces. Il y a même dans l'Ulster beaucoup de protestants qui désirent les changements politiques demandés par les catholiques, et ils ont télégraphié en ce sens à M. Gladstone.

Je termine cet article par ce portrait de l'Orangiste que fait un journal protestant irlandais de Lowell, Massachusetts, le "*Sunday Arena*".

"The orangeman is a *rara avis*; an Irishman who hates Ireland; a slave who loves his chains and stripes; a christian who despises the teaching of Christ; a patriot who clamors for bad laws for his country, and who glories in the oppression of his fellow countrymen and the humiliation of his mother-land."

Un journal prétend qu'il y a 80.000 orangistes dans toute l'Irlande. Sur ce nombre 60.000 résident dans l'Ulster.

\* \*

\* \* La revue de la flotte internationale, à l'occasion des fêtes colombiennes, a eu lieu le 27 avril dans le port de New York. Elle a été faite par le président Cleveland en présence de foules immenses.

Il y avait là des vaisseaux de guerre de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie, du Brésil, de la Hollande et de la république Argentine. On remarquait surtout trois petits vaisseaux qui sont la reproduction exacte de la *Santa Maria* de la *Pinta* et de la *Nina*, les trois caravelles qu'avait Christophe Colomb dans son voyage de découverte. Ces caravelles doivent bientôt remonter le Saint-Laurent en route pour Chicago.

\* \*

\* \* Le premier de mai le président Cleveland a ouvert solennellement l'exposition de Chicago. L'inauguration des bâties avait eu lieu le 21 octobre dernier.

Les terrains de l'exposition sont situés sur les bords du lac Michigan, à sept ou huit milles du centre de la ville. On dit qu'il y a 50.000 exposants et que, outre les Etats-Unis, il y a 50 nations et 37 colonies qui prennent part à cette exposition.

\* \*

\* \* Dans le mois d'avril des tempêtes épouvantables se sont dé-

chainées sur l'ouest américain, renversant tout sur leur passage.

Des villages entiers ont été détruits et les dommages à la propriété sont énormes. Ce qui est plus triste ce sont les nombreuses pertes de vies causées par ces ouragans. Quant au nombre des blessés, il est incalculable.

Par bonheur ces tempêtes ne se sont pas étendues ici, car nous aurions eu à déplorer des dommages pires que ceux que nous avons éprouvés l'été dernier.

\*.\*

\*.\* Dans le cours d'avril des tentatives d'assassinat ont été faites contre son Eminence le Cardinal Vaszary, primat de Hongrie, contre le roi de Portugal et contre monsieur Gladstone. Heureusement que ces tentatives criminelles n'ont pas réussi. L'auteur de l'attentat contre le roi de Portugal est un fou. C'est aussi un fou, exalté par les discours incendiaires des adversaires du Home Rule, qui a tenté d'assassiner M. Gladstone. Quant à l'attentat contre le Cardinal Vaszary, il a été commis par un domestique congédié. Le secrétaire du Cardinal, M. l'abbé Kohl, a été gravement blessé.

\*.\*

\*.\* La compagnie de publication du *Canada Revue* a intenté une action en dommages, au montant de \$50,000.00, contre monseigneur Edouard Charles Fabre, archevêque catholique Romain de Montréal. Cette action a pour cause le mandement par lequel l'archevêque a condamné le *Canada Revue* et en a interdit la lecture dans son diocèse. Cette audacieuse tentative d'empêcher un évêque de remplir les devoirs de sa charge cause une grande indignation parmi les catholiques. Elle a de l'écho parmi les *mangeurs de prêtres*.

\*.\*

\*.\* Le 1er mai, 20e anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Fabre, les citoyens catholiques de Montréal se sont réunis en grand nombre dans la cathédrale et ont présenté à Sa Grandeur des adresses de félicitations. Ils ont protesté en même temps contre les poursuites scandaleuses du *Canada Revue*, et stigmatisé en termes énergiques son odieuse conduite. La magistrature, le ministère fédéral, le ministère provincial, le Sénat, les Communes le Conseil législatif, l'Assemblée législative, le conseil de ville, les professions libérales et toutes les autres classes de la société avaient des représentants dans cette importante assemblée.

Cette grande manifestation des citoyens de sa ville épiscopale, parmi lesquels on remarquait le premier ministre de la province et le maire de la cité, doit être une consolation pour le prélat dans les tribulations qui l'assiègent.

\*.\*

\*.\* La question des aliénés qui a causé tant de trouble au gouvernement provincial, est définitivement réglée. Les révérendes sœurs Grises de Québec ont acheté l'Asile de Beauport et tout le

mobilier moyennant la somme de quatre cent vingt cinq mille piastres.

L'asile de Beauport était, paraît-il, très bien tenu. Nous approuvons cependant ce changement de régime, car c'est un fait indéniable qu'il n'y a personne au monde comme une sœur de charité pour prendre soin des malheureux.

Les sœurs ont de suite fait avec le gouvernement un contrat par lequel elles s'engagent à prendre soin des aliénés moyennant le paiement annuel de la somme de cent piastres par patient. Cet engagement est contracté pour dix ans.

Le gouvernement se réserve le contrôle médical de l'établissement.

\* \* \*

\* \* La législature de la Nouvelle-Ecosse a été prorogée le 28 avril. Les principales mesures de la session sont le bill concernant les mines de charbon, et le bill d'incorporation du syndicat qui doit les exploiter.

\* \* \*

\* \* Sont nommés :

1° Conseiller législatif pour la division de Stadacona, M. John Sharples, marchand de bois. Il remplace M. John Roche décédé dernièrement.

2° Payeur en chef pour le département des Canaux, M. Hugh McMillan, ancien député fédéral de Vaudreuil.

\* \* \*

\* \* Sont décédés :

1° Son Eminence le cardinal Louis Giordani, archevêque de Ferrare. Il est né à Codifume le 13 Octobre 1822. Il a été ordonné prêtre le 19 septembre 1846, sacré évêque le 6 mars 1871, nommé archevêque de Ferrare le 22 Juin 1877 et créé cardinal le 14 mars 1887. C'était un savant et un littérateur distingué.

2° Son Eminence le cardinal Louis Sepiacci. Il est né à Castiglione le 12 Septembre 1835 et il a été créé cardinal le 14 décembre 1891.

3° Mgr. Hugh Conway, évêque de Killala, Irlande.

4° Mgr. Félix Nicholas Joseph Midon, évêque d'Osaca, Japon. Il est né à Bonvillier, département de la Meurthe, France, le 7 mai 1840. Il a été ordonné prêtre le 21 mai 1864. Le 3 août 1870 il quitta le Séminaire des Missions étrangères pour les missions du Japon. En 1888 il fut nommé évêque titulaire de Césaropolis et vicaire apostolique du Japon central, et en 1891 il fut nommé évêque d'Osaca.

L'évêché d'Osaca est situé dans le centre du Japon. " Il s'étend," dit l'*Univers* " depuis le lac Biwa et les confins des provinces Tetchyden, Mino et Owari jusqu'aux plages occidentales de la grande île de Nippon, en y comprenant aussi l'île Chicorou et les autres adjacentes."

5° M. Charles Faider, jurisconsulte et ancien ministre de la justice en Belgique. Il était âgé de 82 ans.

6° L'hon. J. Ballance, premier ministre de la Nouvelle-Zélande. Il était en même temps trésorier de la colonie et commissaire du commerce et des douanes.

7° L'amiral français, François Edmond Pâris, savant et marin distingué. Il était natif de Brest. En 1826, étant enseigne de vaisseau, il fit sur l'*Astrolabe* le voyage de circumnavigation avec le célèbre Dumont D'Urville. Il était membre de l'académie des sciences et l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages concernant la marine.

8° M. Esquiron de Parieu, membre de l'Institut, et ancien ministre de l'instruction publique en France. C'est sous son ministère, sous la deuxième république, que fut votée, le 15 mars 1850, la loi de la liberté de l'enseignement secondaire à laquelle il a attaché son nom. M. de Parieu est né le 13 avril 1815. Il était avocat. Il fut député à la Constituante chargée de préparer la Constitution, député à l'assemblée législative sous la deuxième république et sénateur sous la république actuelle. Ecrivain et économiste, il a publié plusieurs ouvrages de droit, d'histoire et d'économie politique.

9° M. Charles de Mazade, membre de l'académie française. Il avait remplacé le comte Franz de Champagny.

10° Le très honorable Edward Henry Stanley, comte de Derby, le frère aîné de notre Gouverneur général, lord Stanley de Preston. Il est né à Knowsley le 21 juillet 1826, et il a fait ses études au collège de la Trinité à Cambridge. Il a fait partie des diverses administrations de Lord Derby, son père, en qualité de sous-secrétaire des affaires étrangères, de secrétaire d'état pour l'Inde et de secrétaire d'état pour les affaires étrangères.

En 1874 il eut le même portefeuille dans le cabinet Disraeli. En 1880 il abandonna le parti conservateur et en 1882 il fit partie du cabinet Gladstone comme secrétaire d'état pour les colonies. Lord Derby ne laisse pas d'enfants, et le gouverneur général du Canada succède à son titre et à son immense fortune. ALBY.

**Summa Summæ S. Thomæ**, sive compendium theologiæ, R. Patris Billuart, 6 vol. in-12, reliés (*en très bon ordre*)  
 Prix.....\$6.50 réduit à \$2.00

**Plan d'instructions pour sept retraites préparatoires à la Première Communion** et allocutions le jour même pour sept ans, par M. l'abbé Truchot. In 12, 75 cts

**Une nouvelle Mine, Le Prêtre et ses détracteurs**, par le R. P. Lacasse, O. M. I. 1 vol. in-12, relié en toile de couleur pour distribution de prix. Prix : 30 cts chaque, \$3.00 la douzaine, \$20.00 le cent.

# LE DIABLE

AU XIX<sup>e</sup> SIECLE

OU LES MYSTERES DU SPIRITISME

MAGNÉTISME OCCULTE, CABALE MODERNE

MAGIE DE LA ROSE - CROIX

PALLADIUM R. N.°, THEURGIE OPTIMATE, PRATIQUES SATANIKES ,etc.,

RÉCITS D'UN TÉMOIN

Par le Docteur BATAILLE

Paraît une livraison chaque mois de 80 pages in-4, illustrées,

Six livraisons sont en vente, l'ouvrage en contiendra environ douze.

Prix pour chaque livraison . . . 25 centims

---

AVANT-PROPOS

**Confidences d'un Occultiste**

(suite et fin)

Mais n'anticipons pas. Je me borne à vous indiquer, mon cher docteur, quel était, dès ce moment, le trouble de ma conscience, et j'arrive au plus important, c'est-à-dire au fait inouï, épouvantable, dont depuis huit jours je suis absolument bouleversé.....

Ici, j'arrêtai mon Carbuccia.

—Vous allez, je le vois, lui dis-je, me raconter des faits graves, des choses qu'un chrétien ne doit pas entendre sans horreur, et si, comme je n'en doute pas, à voir la netteté de votre récit, sa simplicité, ainsi que la conviction qui en résulte, vous allez plus loin, si vous pénétrez, en un mot, dans le domaine des idées que la religion nous défend d'aborder témérairement, je ne puis plus vous écouter...C'est à un prêtre qu'il faut aller confesser cela, c'est à ses pieds qu'il faut aller vous jeter ; quant à moi, je n'ai ni qualité ni envie de recueillir des confidences sur de tels sujets...Je ne vous le cache pas, j'avais tout à l'heure grand désir de tout savoir ; mais maintenant, au fur et à mesure que vous avancez dans votre récit, je sens que je vais apprendre des choses qui me troublent déjà sans que je les connaisse ; ma conscience de chrétien se révolte, et je me demande si vous écouter seulement ne me rend pas votre complice jusqu'à un certain point...Car, enfin, ce n'est pas au médecin dans l'exercice de ses fonctions que vous racontez cela ; je ne suis donc, en aucune façon, tenu vis à-vis de vous au secret professionnel, et je ne sais si je résisterai, moi, à l'envie de tout raconter à mon tour, de publier ce que vous me dites, de point en point et mot à mot, afin de faire connaître au monde entier



des faits peu connus et en grande partie ignorés, afin que la divulgation de ces exécrables pratiques mette en garde et contribue à sauver des âmes sur le seuil de ce précipice dans lequel vous êtes tombé, dans lequel, je le pressens, vous avez roulé jusqu'au fond...

— Oh ! dit alors Carbuccia, quelle merveilleuse idée vous avez là, docteur !... Oui, c'est cela, il faudra publier mon récit, il faudra raconter tout un jour, dévoiler, comme vous le dites, au monde entier, l'œuvre des maléfices. Je vous y aiderai de tout mon pouvoir, en vous mettant au courant de tout ce que j'ai vu, fait et observé. Et, à ce titre, vous devez, vous médecin, en l'absence de prêtre à bord, entendre et recevoir, non ma confession, mais mon aveu, ma déclaration sincère et solennelle... Cela peut vous paraître étrange, peut être, que je me livre ainsi à vous ; mais je vous connais, je vous estime, j'ai confiance absolue en vous, vous avez sauvé une fois déjà ma vie matérielle, sauvez ma vie spirituelle, écoutez-moi !... Le prêtre, j'en ai peur.. Oh ! non, s'empressa-t-il de se reprendre, voyant que je faisais un mouvement... Oh ! non, pas comme vous pensez, mais par timidité, par horreur de moi... Pensez, depuis ma première communion, qui fut, il est vrai, excellente, depuis mon enfance, par conséquent, j'ai perdu l'habitude du prêtre, et jamais je n'oserai raconter à cet homme, malgré le caractère sacré dont il est revêtu, peut-être même à cause de ce caractère, ce que je vous dis à vous avec confiance, avec soulagement... Je vous le répète, je vous connais, vous êtes pour moi comme un frère, un père, je n'ai ni honte, ni amour-propre avec vous... Enfin, si vous ne m'écoutez pas, jamais peut-être je ne dirai rien à personne ; ces secrets terribles mourront avec moi, et l'œuvre mauvaise, non dévoilée, continuera son ténébreux chemin..

Il parlait ainsi, me pressant, avec le ton d'un enfant qui supplie, d'un malheureux qui implore, et j'étais vraiment ému.

Au demeurant, ma décision fut vite prise ; son dernier argument m'ébranla.

— Eh bien, lui dis-je, si vous me promettez formellement d'achever votre retour à Dieu, de le légaliser en quelque sorte en allant vous confesser, si, en un mot, vous me promettez d'une façon expresse de faire votre paix définitive avec la religion chrétienne, alors je consens à vous écouter, et je verrai ensuite ce que j'aurai à faire.

— Je vous le jure, fit-il simplement.

— Parlez, lui répondis-je ; — et je fis un signe de croix.

— Lors de mon dernier voyage à Calcutta, j'allai, suivant mon habitude, voir mes frères les Ré-Théurgistes Optimates. Cette fois, je trouvai le grand-maître et ses acolytes en grand mouvement. On avait, paraît-il, reçu quelques jours auparavant, un nouveau rituel de cérémonies magiques, composé par Albert Pike ; il n'était question que de cela, je comprenais, à certaines phrases échappées au grand-maître et à certains préparatifs, qu'il allait y avoir une séance extraordinaire. Elle était seulement retardée par ce fait, que l'on n'avait pas à Calcutta, certaines choses, — que

l'on ne m'indiquait pas, — absolument indispensables pour le cérémonial.

Les choses en question ne se firent d'ailleurs pas attendre ; le frère Georges Shekleton, qu'on avait envoyé exprès les chercher en Chine, seul endroit du globe où l'on pût les trouver, devait arriver le lendemain par un paquebot de la *Peninsular and Oriental*, venant de Shang-Haï et Hong-Kong. Le paquebot attendu arriva, en effet, le lendemain.

Le grand-maître se rendit à bord à la rencontre du frère Shekleton, et tous deux nous arrivèrent, portant en grande pompe une petite caisse de bois blanc, contenant ce que Albert Pike avait déclaré indispensable pour la réussite de l'opération magique tant désirée.

La caisse fut ouverte devant nous tous, dans la salle de nos réunions ; elle contenait ... — et ici Carbuccia frissonna et sa voix s'altéra subitement, — elle contenait, continua-t-il, trois crânes de missionnaires, tout récemment morts victimes de la foi, dans la basse Chine.

“— Frères, nous dit le grand-maître, notre frère Shekleton a justement, et parfaitement accompli la mission d'honneur dont nous l'avions chargé... Il a vu là bas nos frères les adeptes de la maçonnerie cabalistique chinoise, et, grâce à eux, il a pu se procurer les trois crânes que vous voyez... Ce sont trois crânes de pères des missions du Kouang Si, que nos frères chinois ont eux-mêmes suppliciés, après leur avoir infligé des souffrances qui, si terribles qu'elles pussent être, étaient encore au-dessous de celles que méritaient ces infâmes propagateurs de la superstition romaine (1) Leurs crânes avaient été envoyés au Tao-Taï de la région, pour servir aux usages profanes que vous savez (2). Notre frère le Tao-Taï a bien voulu nous les céder, à la demande de notre respectable aréopage ; et voici son cachet, qui ne nous permet pas de suspecter leur authenticité.”

En prononçant ces mots d'une voix joyeuse, le grand-maître

(1) Il est à présumer qu'il s'agit là de quelque massacre de pères jésuites, les missionnaires les plus détestés par les mandarins. Ces massacres sont, du reste, fréquents ; mais ce qui est le plus honteux, c'est que les gouvernements européens les tolèrent et n'en demandent jamais réparation.

(2) Le Tao-Taï est un fonctionnaire de premier ordre, un gouverneur. Les usages profanes, auxquels il est fait allusion, sont immondes ; après un massacre, les Chinois jettent dans un carrefour les têtes coupées des victimes, et la populace va uriner sur ces débris humains. Après le grand massacre qui eut lieu à Tien-Tsin, le 21 juin 1870, et dans lequel le consul de France, M. Fontanier, périt au milieu des missionnaires et des sœurs de charité, la tête du consul demeura très longtemps, sur une des principales places publiques de la ville, subissant ces ignobles outrages posthumes. Ces abominations sont de notoriété publique. Ce que tout le monde sait aussi en Chine, c'est que le Tao-Taï de Tien-Tsin qui a présidé au massacre de 1870 n'est autre que le marquis Tseng ; ainsi, non seulement l'assassinat du consul Fontanier n'a jamais été vengé, mais l'homme qui a approuvé, encouragé, couvert les massacreurs, l'homme qui a fait exposer la tête de la victime, comme il vient d'être dit, est devenu l'ambassadeur de la Chine auprès du gouvernement français, agréé par le gouvernement français !

nous montrait, en effet, un grand papier de riz, au dragon impérial à cinq griffes, que seuls peuvent employer les hauts fonctionnaires, et qui, trouvé dans la main d'un homme ordinaire, lui vaut son arrêt de mort immédiat...Il n'y avait donc pas à douter.

J'eus, poursuivit Carbuccia, toutes les peines du monde à ne pas réprimer un sentiment d'horreur. Mais j'étais trop engagé, je le compris alors. Il me sembla que, si je manifestais le désir de me retirer de la séance, j'étais perdu ; et il me fallut assister à une épouvantable scène, digne de vrais sauvages !

On disposa les trois têtes sur une table. Le maître des cérémonies nous fit ranger autour, en formant un triangle dont la pointe était à l'orient de la salle. Puis, le grand-maître, prenant un poignard, qui est le bijou suspendu au cordon du rite palladique, se détacha de la chaîne triangulaire des assistants, s'avança vers la table, et donna un coup de l'arme d'acier dans chacun des trois crânes en disant en anglais : "*Maudit: soient Adonaï et son Christ ! Béni soit Lucifer !*"

Il nous fallut, bon gré, mal gré, l'imiter chacun à notre tour.

Après quoi, les trois crânes étant, comme vous le pensez, dans un état lamentable, les débris en furent jetés au sein d'un brazier, qui brûlait au pied du Baphomet, dominant l'orient (1):

On éteignit alors toutes les lumières, sauf une seule, qu'un chevalier grand-expert tenait devant le grand-maître, pour lui permettre de lire sur le rituel d'Albert Pike ; le grand-maître lut une formule d'évocation que je n'avais jamais entendue ; c'était un appel direct à Lucifer.

Je me demandais, très inquiet, ce qui allait arriver.

La salle, je l'avais remarqué, n'était pas disposée comme du temps des premières apparitions fantasmagoriques qu'on m'avait fait voir ; et je comprenais bien, mais trop tard, que les pseudo-apparitions par projections oxydriques étaient pour familiariser les timides avec ces pratiques. Le sol n'était pas parqueté, mais dallé au ciment par carreaux alternativement blancs et noirs, comme un damier ; l'orient, surélevé de trois marches, plus quatre marches à l'autel du Baphomet, était construit en granit, en grosses pierres massives. J'insiste sur ces détails, pour vous montrer que j'ai vu, docteur, que j'allais assister à une apparition réelle, qu'aucune trappe n'existait nulle part, qu'aucune supercherie n'était possible.

Le grand-maître termina son évocation par des mots auxquels je n'ai rien compris, des mots qui doivent être hébreux ou de quelque langue inconnue ; mais j'incline pour l'hébreu. Au surplus, je n'eus pas le temps de réfléchir beaucoup sur ce point.

Il avait à peine terminé, et il venait, nous tous l'imitant selon l'usage, d'ouvrir les bras, les mains tendues comme pour souhaiter

(1) Plus loin, lorsque je raconterai les visites personnelles que j'ai faites au sein des sociétés d'occultistes, je décrirai, avec plus de détails que ceux donnés ici par Carbuccia, l'intérieur des temples secrets, vraiment sataniques, des Ré-théurgistes Optimates ; je donnerai, en outre, toutes les explications nécessaires relatives au Baphomet et à tout le reste.

la bienvenue, qu'un vent violent souffla dans la salle, malgré que les portes restassent fermées. On entendit aussitôt un mugissement souterrain, effrayant ; le flambeau du grand-maître s'éteignit de lui-même, et nous demeurâmes dans la plus complète obscurité. Alors, ce fut un fracas épouvantable, dont il est impossible de se faire une idée. En outre, le sol tremblait par fortes secousses ; il semblait que la maison allait s'écrouler sur nos têtes. Je m'attendais à être enseveli vivant sous les décombres. Il n'en fut rien. Un formidable coup de tonnerre éclata, et la salle fut brillamment éclairée, plus vivement que s'il y avait eu des milliers et des milliers de bougies. Ce n'était pas une lumière semblable à celle produite par des lampes électriques ; c'était vraiment une lumière comme on n'en voit jamais, tenant le milieu entre le rouge et le blanc, ni rouge, ni blanche, bref une lumière indéfinissable.

Tous nos regards étaient tournés vers l'orient, où le trône du grand-maître était vide, le grand-maître se tenant auprès, à gauche, nous tournant le dos.

Tout à coup, cinq ou six secondes seulement après la brusque illumination de la salle, sans aucune transition, sans la moindre formation d'un fantôme d'abord indéfini et puis prenant corps peu à peu, tout à coup, c'est le seul cas où ce terme a vraiment lieu d'être employé, un être humain fut vu par nous tous, assis sur le trône du grand-maître. L'apparition avait été d'une instantanéité absolue.

Le grand-maître tomba à genoux, et nous fîmes comme lui.

Pour mon compte, je vous assure que j'avais mes yeux fixés à terre, et que je tremblais trop pour oser les lever vers l'orient.

Au bout de quelques instants, qui m'ont paru des siècles, j'entendis une voix qui nous disait :

— Relevez-vous, mes enfants ; prenez place, et n'ayez aucune crainte. ”

On obéit. Nous nous assîmes sur nos sièges, le grand-maître un fauteuil auprès du chevalier chancelier.

Je regardais alors l'esprit apparû. A toutes les précédentes évocations, auxquelles j'avais pris part, lorsque l'esprit évoqué avait bien voulu apparaître, c'était toujours un fantôme aux formes plus ou moins vaporeuses, un être fluïdique, essentiellement impalpable. Cét esprit, au contraire, était bien un être comme vous et moi, en chair et en os, mais au corps véritablement rayonnant. Au théâtre, parfois, on accompagne d'un jet de lumière oxyhydrique le principal personnage qui est en scène ; néanmoins, le truc est facile à apercevoir, attendu que la lumière, dirigée d'un point quelconque sur l'artiste, va en s'élargissant vers lui dans la forme d'un compas à peine ouvert ; la lumière tombe sur l'homme et l'éclaire. Loin de là, l'esprit qui venait de nous apparaître, était lui-même le centre de la lueur, le foyer lumineux éclairant la salle. Il n'y avait pas à douter ; nous étions bien en présence de Lucifer en personne.

Lorsqu'il se montre, est-il toujours comme je l'ai vu ?... Cela, je l'ignore... Ce jour là, il avait les traits d'un homme de trente-cinq

à trente huit ans ; de haute stature ; sans barbe ni moustache ; plutôt maigre que gras, mais nullement osseux ; la physionomie fine, distinguée ; je ne sais quelle mélancolie dans le regard ; un sourire nerveux plissant le coin de ses lèvres. Il était nu, d'une peau blanche légèrement rosée, merveilleusement découpé, comme une statue d'Apollon.

Il nous dit, en excellent anglais, d'une voix vibrante, dont je me sens encore remué au fond de l'âme :

— Mes enfants, la lutte est rude contre mon éternel ennemi, mais ne vous laissez jamais envahir par le découragement ; le triomphe final est à nous... Je suis heureux de me sentir aimé dans cet asile où ne pénètrent que des humains dignes de moi ; et je vous aime bien, moi aussi... Je vous protégerai contre vos adversaires ; je vous donnerai la réussite dans toutes vos entreprises, et je vous réserve des joies immenses et sans fin pour le jour où vous aurez accompli votre tâche sur cette terre et où vous réunirez à moi... Mes élus, à moi, sont innombrables ; les étoiles qui scintillent au firmament, les astres que vous apercevez et ceux que vous ne voyez pas, sont moins nombreux que les phalanges qui m'entourent dans la gloire de mon domaine éternel... Travaillez, travaillez sans cesse à affranchir l'humanité de la superstition ; je bénis vos efforts ; n'oubliez jamais la récompense qui vous est promise... Surtout, ne redoutez pas la mort, qui sera, pour vous, l'entrée dans la félicité impérissable de mon empire... Enfin, multipliez vous en ce monde-ci, et aimez-moi toujours, comme je vous affectionne, ô mes enfants bien-aimés !...”

Après ces paroles, il se leva du trône, vint au grand-maître et le regarda bien fixement dans les yeux, puis aux autres dignitaires qui étaient à l'orient, s'arrêtant devant chacun à tour de rôle et le regardant de même. Nous étions muets. Il descendit ensuite les degrés de l'estrade. Instinctivement, nous allions nous lever ; mais, de la main, il nous fit signe de demeurer sur nos sièges. Il parcourut alors la salle ; chacun de nous fut l'objet d'un rapide examen de sa part.

Quand il fut devant moi, il plongea son regard dans le mien comme s'il cherchait à lire au plus profond de ma pensée. Il me sembla qu'il eut une sorte d'hésitation à mon égard. Il avait souri à mon voisin de gauche ; mais, en me regardant, moi, il contracta l'arcade sourcilière, resta pensif un instant, et je ne sais quel rictus bizarre tordit sa bouche ; j'aurais donné dix années de ma vie pour être à ce moment à mille lieues de Calcutta !... Si j'avais été debout, mes jambes ne m'auraient certainement pas supporté. Enfin, il passa à mon voisin de droite, et je me sentis soulagé.

Lorsqu'il eut fait le tour de toute l'assistance, il revint au milieu, nous embrassa tous d'un rapide coup d'œil circulaire, et se dirigea droit vers mon compagnon de gauche ; c'était lui qui avait rapporté de Shang-Hai les trois crânes de missionnaires.

Il s'approcha très près et lui dit :

— Donne-moi tes mains. ”

L'autre les lui tendit ; il les prit dans les siennes ; mon voisin

eut comme une secousse électrique ; il poussa un grand cri, qui n'avait rien d'humain ; et subitement, Lucifer disparut, la salle étant à l'instant même plongée dans l'obscurité.

Les frères servants rallumèrent les flambeaux. Nous vîmes alors que notre camarade qui avait touché l'apparition était immobile sur son siège, le dos calé contre le dossier, la tête rejetée en arrière, les yeux fixes, démesurément ouvert. On l'entoura, il était mort.

Le grand-maître prononça ces quelques mots d'une voix lente et solennelle :

“— Gloire immortelle à notre frère Shekleton ! c'est lui que notre Dieu tout-puissant a choisi ! ”

Je n'entendis pas davantage ; mes forces m'abandonnèrent ; je m'évanouis. J'ignore comment s'est terminée la séance.

Quand je repris mes sens, j'étais dans une chambre où l'on m'avait transporté. Trois de mes compagnons me prodiguèrent leurs soins. Enfin, grâce aux sels, aux frictions, je revins complètement à moi ; je pus marcher, et je fis demander une voiture, un ticka garry, pour me reconduire à mon hôtel.

L'un des officiers du rite me dit en riant, lorsque je les quittai :

“— Au revoir, frère Carbuccia, au revoir ; mais, la prochaine fois, il faudra être moins impressionnable ! ”

Carbuccia avait fini son récit ; maintenant il se taisait, et moi aussi. Pendant tout le temps qu'avait duré notre conversation, ou plutôt son monologue, nous avions tous deux oublié où nous étions, le bateau, même le bruit du charbon à présent terminé sans que nous nous en fussions aperçus ; et, dans le grand silence de la nuit des tropiques, la lune se levait, rouge à l'horizon, et au loin, à travers les solitudes, par-dessus les cimes des arbres, parvenaient jusqu'à nous, comme pour nous rattacher encore à la scène diabolique, les cris aigus, lamentables et prolongés, qui durent toute la nuit, poussés dans les campagnes par les Indiens, lesquels s'imaginent chasser ainsi des environs de leur demeure les esprits malfaisants.

Cependant, Carbuccia n'en pouvait plus ; il était à bout de forces, calmé tout de même et délivré comme d'une oppression, d'un cauchemar, par ces aveux. Moi-même, j'étais fortement impressionné ; il me semblait que l'air me frôlait et qu'un souffle me passait sur la figure. Encore une fois je me signalai.

Puis, nous descendîmes ; Carbuccia me souhaita le bonsoir ; il titubait comme un homme ivre ; il tomba comme un plomb, tout habillé, sur sa couchette, et s'endormit instantanément. C'était la crise du sommeil, heureusement.

Quant à moi, rentré dans ma cabine, il me fut impossible de fermer l'œil.

Je passai et repassai dans ma tête ce que m'avait conté l'ex-graineur ; j'en pesais les idées, me rappelais la simplicité de son récit, sa tranquillité en me racontant. On n'imagine pas ces choses, pensai-je, quand on ne les a pas réellement vues. L'hallucination montre toujours des choses extraordinaires, montre des monstres,

des apparitions aux formes bizarres ou gigantesques, amplifie tout, exagère tout ; c'est ce qui la caractérise. Ici, au contraire, tout est simple ; et si ce n'était monstrueux en soi par le diabolisme du fait, s'il ne s'agissait pas du prince des ténèbres, on croirait avoir écouté la narration d'un incident très ordinaire de la vie.

En résumé, ce qui me frappait, moi habitué à entendre des sornettes, des choses étranges, biscornues, enfantées par des cerveaux malades des visionnaires, c'était cette absence même de mise en scène, dont les hallucinés sont coutumiers et entourent ce qu'ils croient avoir vu.

Il n'y avait pas à s'y méprendre ; du reste, on ne trompe pas un médecin. Cet homme avait réellement vu, avait réellement assisté à la scène qu'il venait de me raconter. La naïveté de son récit était pour moi la preuve la plus convaincante de sa véracité.

Quel intérêt, d'ailleurs, me demandais-je aussi, a-t-il à tromper quelqu'un qui en définitive ne lui est rien et ne peut lui servir à rien ?...Carbuccia est un homme fini, usé par les malheurs qu'il a subis ; il sait bien, il sent bien qu'il s'en va ; de cet excès de mal chez lui est né un grand bien ; maintenant il croit à Dieu et veut se réconcilier avec lui...Dans ses impénétrables desseins, qu'il faut toujours admirer, c'est précisément en tolérant les plus terribles agissements de l'esprit du mal, que Dieu a permis qu'une âme lui fût ramenée.

Et plus je réfléchissais, plus j'essayais de me démontrer que mon Italien était un halluciné, plus je me convainquais au contraire davantage que c'était un malheureux, un grand criminel, mais non un fou, plus quelque chose me disait, me criait, m'obsédait, me faisait comprendre que ce que je venais d'entendre n'était pas inventé.

J'en étais là de mes réflexions d'insomnie, lorsque tout à coup je sentis comme une commotion sur mon cerveau. Je me levai brusquement, assis sur ma couchette, la sueur froide au front ; l'idée venait de me surgir de m'assurer par moi-même de la vérité de tout cela, de descendre dans l'abîme, moi aussi, mais en me promettant bien toutefois de ne jamais me prêter personnellement à aucune pratique diabolique. Le rôle que je m'assignai fut celui de témoin, de simple témoin, faisant serment dans mon cœur de refuser mon concours à tout acte contraire à ma foi, s'il m'était demandé, et quels que soient les dangers que mon refus pourrait me faire courir.

Dès que cette idée m'eut saisi, elle ne m'abandonna plus.

"Je serai, dis-je, l'explorateur, et non le complice du satanisme moderne."

Le reste du voyage, on le comprend, ne fut qu'une longue suite de conversations avec Carbuccia, à qui je fis répéter cent et cent fois les mêmes histoires, qu'après l'avoir quitté j'écrivais pour plus de sûreté. Je me fis aussi donner par lui de nombreux renseignements, principalement ceux qui étaient de nature à m'aider à pro éder à mon enquête.

A Naples, je fis la connaissance du signor Peisina, le grand

hiérophante italien du rite de Memphis. Informé comme je l'étais, il me fut facile de le convaincre que j'étais déjà au courant des pratiques cabalistiques; aussi n'hésita-t-il point à m'octroyer, d'autant plus aisément, du reste, que je ne marchandai pas, un diplôme, avec les insignes, non pas du 35<sup>e</sup> grade oriental, mais bien du 90<sup>e</sup>. Je fus donc, moyennant cinq cents francs, créé *Souverain Grand Maître ad Vitam*, sans avoir d'épreuves à subir, et surtout sans avoir de serment à prêter au prétendu divin Grand Architecte, — ce qui était pour moi l'essentiel.

Grâce à ce diplôme et à ces insignes, grâce aussi à l'enseignement des signes de reconnaissance et des mots de passe, donné partie par Carbuccia, partie par Peisina, j'ai donc pu pénétrer dans les arrière-loges et de là dans des réunions d'occultistes, interdites même aux franc-maçons vulgaires; et ce que je vais raconter, je l'ai, soit recueilli de la bouche de lucifériens qui n'avaient aucun motif de chercher à me tromper, soit vu moi-même, de mes yeux vu. La fin de mon récit montrera que Carbuccia s'est définitivement réconcilié avec Dieu.

DOCTEUR BATAILLE.

Paris, 29 septembre 1892, fête de saint Michel.

## LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

### LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

Fait de la Révélation.

6<sup>o</sup> *Fait de la révélation dans le Nouveau Testament.* A tous les points de vue que saint Paul vient de signaler, la révélation du Nouveau l'emporte sur celle de l'Ancien. Elle a été faite en une seule fois et d'une façon complète. Dieu s'y est manifesté d'une seule manière, non plus par de simples envoyés, mais en la personne de son propre Fils. Enfin cette révélation est venue éclairer d'une façon définitive non plus un seul peuple, mais tout le genre humain, *novissime, locutus est nobis in Filio.*

Nécessité de la Révélation au point de vue de la religion naturelle.

On doit, il est vrai, attribuer à cette divine révélation que les points qui, dans les choses divines, ne sont par eux-mêmes inaccessibles à la raison humaine, puissent aussi dans la condition présente du genre humain être connus de tous sans difficulté, avec une ferme certitude et à l'exclusion de toute erreur. Ce n'est pas pourtant pour cette raison que la révélation doit être déclarée absolument nécessaire (1).

#### I

“ Le second paragraphe du second chapitre traite de la nécessité.

(1) *Hinc divinæ revelationi tribuendum quidem est, ut ea, quæ in rebus divinis humana rationi per se impervia non sunt, in præsentis quoque generis humani conditione ab omnibus expedite, firma certitudine et nullo admixto errore cognosci possint. Non hac tamen de causa revelatio absolute necessaria discenda est. (Constit. Dei Filius, cap. 2.)*



de la révélation, dit Mgr Gasser, dans le rapport qu'il présenta au nom de la Députation de la foi (2) sur cette partie de la Constitution *Dei Filius*... Il y est donc question de la nécessité de la révélation, et cela à deux points de vue : 1<sup>o</sup> relativement à notre connaissance naturelle de Dieu, et 2<sup>o</sup> relativement à l'ordre surnaturel. Pour ce qui regarde la nécessité de la révélation dans l'ordre naturel, le texte enseigne qu'elle n'est pas absolument nécessaire, comme le montre cette affirmation qui commence la seconde partie : *Ce n'est pas pourtant pour cette raison que la révélation doit être déclarée absolument nécessaire.* Ainsi, tout en déclarant qu'elle n'est pas d'une nécessité absolue, on enseigne pourtant, que la révélation est d'une nécessité morale ou relative. En ce qui regarde la révélation qu'on appelle formelle (3) ou la révélation des supra-sensibles, comme nous disons en allemand en distinguant le supra-sensible du surnaturel, le texte enseigne donc qu'elle est d'une nécessité morale, c'est-à-dire d'une nécessité qui ne tient pas à l'objet, attendu que l'objet est ce qui dans les choses divines n'est pas inaccessible à la raison humaine ; cette nécessité tient donc au sujet, c'est-à-dire à l'homme dans la condition présente du genre humain. Il s'agit, en outre, non de la puissance même active de connaître Dieu, mais d'une connaissance actuelle de Dieu par notre entendement, et d'une connaissance de Dieu à laquelle tous arrivent sans difficulté, c'est-à-dire sans un long retard et sans de longues recherches, avec une ferme certitude, même pour ceux qui sont à peine capables de saisir les preuves fournies par la raison, enfin d'une connaissance sans mélange d'erreur. Pour arriver à cette connaissance actuelle remplissant ces conditions par des moyens purement naturels, l'homme tel qu'il est présentement, rencontre tant et de si grands obstacles, que la révélation surnaturelle peut être regardée comme moralement nécessaire."

Comme le concile n'a pas changé un seul mot au texte du projet dont nous venons d'entendre l'interprétation, nous avons dans le rapport de Mgr Gasser, le vrai sens de ce passage de notre constitution.

## II

On peut donc distinguer dans ce passage les trois assertions suivantes :

*Première assertion.*—Les hommes qui ont reçu la révélation chrétienne connaissent tous, facilement, c'est-à-dire sans long retard et sans recherches pénibles, avec une ferme certitude, et sans mélange d'erreurs, les principales vérités relatives aux choses divines, qui ne sont pas inaccessibles à la raison.

Un amendement voulait qu'on marquât que ces vérités sont relatives à Dieu et à la loi naturelle ; mais le concile préféra garder

(2) *Acta Concilii Vaticani*, col. 134 et 135.

(3) Les théologiens distinguent la révélation *formelle* qui nous manifeste surnaturellement des vérités dont la connaissance n'est pas au-dessus des forces naturelles de notre raison, et la révélation *matérielle* qui a pour objet des vérités qui dépassent la portée naturelle de notre intelligence.

la formule plus générale que la Députation de la foi avait adopté dans son projet (1).

Est-ce par un acte de foi, est-ce à la lumière de la raison que tous les fidèles ont cette connaissance facile, certaine et entièrement vraie de Dieu ? Notre texte ne le dit pas et cette question soulève des difficultés que nous examinerons en étudiant plus loin l'acte de foi.

Ce que le Concile affirme, c'est que la connaissance de Dieu qu'il vient de déclarer possible à la lumière de la raison, est possédée en fait dans des conditions exceptionnellement avantageuses par tous ceux qui ont reçu la révélation chrétienne.

*Deuxième assertion.* — C'est à cette révélation qu'on doit attribuer que tous les fidèles puissent avoir cette connaissance, même dans la condition présente du genre humain.

Ces vérités prises objectivement ne dépassent pas la lumière naturelle de la raison ; mais si les hommes, tels qu'ils sont présentement, n'avaient que cette lumière naturelle, ils ne pourraient connaître ces vérités comme ils les connaissent à l'aide de la révélation chrétienne. C'est donc à cette révélation qu'ils doivent de les connaître de cette manière.

Un amendement demanda qu'on exprimât que ce besoin de la révélation était la suite du péché originel ; un autre, qu'on ne fit pas allusion par le mot *quoque* aux divers états dans lequel le genre humain aurait pu se trouver. Ces amendements furent rejetés (2).

*Troisième assertion.* — Ce besoin que les hommes ont de la révélation ne la rend pas absolument nécessaire ; mais puisqu'elle est indispensable aux hommes, en un certain sens, elle est donc d'une nécessité morale.

Comme les créatures auraient pu ne pas exister, ce qui est nécessaire en elles et pour elles est nécessaire hypothétiquement en vue d'une fin. Une chose sans laquelle il nous serait absolument impossible d'arriver à une fin, nous est absolument nécessaire pour cette fin. C'est ainsi que la révélation chrétienne nous est absolument nécessaire pour notre fin surnaturelle.

Mais cette révélation est-elle de même absolument nécessaire pour que les hommes puissent tous parvenir à une connaissance facile, certaine et complètement vraie des vérités d'ordre naturel sur Dieu ? Le concile répond qu'il n'en est pas ainsi. Cette réponse est la conséquence de la première déclaration de notre second chapitre, savoir que Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude à la lumière naturelle de la raison au moyen des créatures. Il résulte, en effet, de cette déclaration que pris en général, les hommes en possession de leur raison ne sont pas dans l'impossibilité absolue de connaître Dieu avec certitude, et que par conséquent cette connaissance est possible absolument parlant sans le secours de la révélation, ou en d'autres termes que ce secours n'est pas absolument nécessaire.

(1) *Acta Concilii Vaticani*, col. 122 et , amendement 19.

(2) *Acta Concilii Vaticani*, col. 122 et 136 ; amendements 20a 20b et 21.

Le Comité n'en regarde pas moins la révélation comme nécessaire pour la connaissance telle qu'il la décrit. En déclarant que la révélation n'est pas absolument nécessaire pour cette connaissance, il insinue, en effet, qu'elle est nécessaire non pas absolument, sans doute, mais d'une autre manière. Il l'insinue encore en enseignant comme une vérité qu'on doit admettre, *tribuenda*, que sans la révélation les hommes ne pourraient connaître tous facilement, certainement et sans mélange d'erreur les vérités religieuses d'ordre naturel.

Il convient pourtant de remarquer que le Concile n'a pas affirmé formellement que la révélation chrétienne fut moralement nécessaire pour cette connaissance des vérités naturelles. Nous verrons, en effet, en finissant, que si un secours était moralement nécessaire à l'homme pour cette connaissance, il n'était point nécessaire que ce secours fut la révélation chrétienne. Mais le rapporteur de la Députation de la Foi a traduit la pensée insinuée par les déclarations du Concile. Pour arriver à cette connaissance, a-t-il dit (1), l'homme tel qu'il est présentement rencontre tant et de si grands obstacles qu'on peut dire que la révélation surnaturelle est moralement nécessaire.

Un amendement renouvelé à chaque lecture proposait des formules qui évitaient de dire que la révélation n'était d'une nécessité absolue que pour la fin surnaturelle et qui permettait, par conséquent, de penser que la révélation était absolument nécessaire pour que les hommes parviennent à l'usage de la raison ; que cependant si l'éducation est absolument nécessaire, la révélation a été absolument pour que le premier homme connût ce que nous savons de Dieu à la lumière de la raison. Mgr Gasser répondit, au nom de la Députation de la Foi, qu'on n'entendait point déterminer ce qui est ou non nécessaire à l'homme pour arriver à l'usage de la raison, mais seulement ce qui est nécessaire à l'homme usant de sa raison pour connaître la vérité sur Dieu.

L'auteur de l'amendement ajoutait qu'au sentiment des meilleurs théologues, la révélation est absolument nécessaire pour savoir quel culte on doit rendre à Dieu, et par quel moyen les pécheurs peuvent obtenir leur pardon. Mgr Gasser lui fit observer que le concile ne déterminait pas si la solution de ces deux questions est oui ou non à la portée de la raison humaine, qu'il déclarait seulement que la révélation n'est pas absolument nécessaire pour manifester aux hommes les vérités qui ne dépassent pas notre portée naturelle (2).

(1) *Acta Concilii Vaticani*, col. 136. Le procès-verbal de la 18<sup>e</sup> séance de la Députation de la Foi où notre paragraphe fut élaboré porte : " Tous les pères pensaient qu'il fallait garder le texte du second paragraphe, excepté un, qui demandait qu'on rédigeât la première période de manière à ne pas rejeter le sentiment qui regarde la révélation comme absolument nécessaire pour la connaissance des vérités de l'ordre naturel, prises dans leur ensemble, et un autre qui voulait qu'on déclarât formellement que la révélation est moralement nécessaire pour les vérités de l'ordre naturel." *Ibid.*, col. 1672.

(2) *Acta Concilii Vaticani*, col. 122, 136, 225, 238, 239, amendement 18 et réserves 55 bis et 56.

# PARTIE LEGALE

Redacteur : **ALBY**

## BONNE FOI.

QUESTION.—Dans la prescription de quelle manière peut-on établir la bonne foi de celui qui l'invoque ?

*Clerc notaire.*

RÉPONSE.—Sauf les circonstances exceptionnelles dans lesquelles la mauvaise foi apparaît d'une manière indéniable (1), la bonne foi est toujours présumée. C'est à celui qui prétend que quelqu'un était de mauvaise foi à faire la preuve de cette mauvaise foi.

La bonne foi est la croyance sincère et absolue que l'on a acquise la propriété d'une chose *justa opinio quæsitæ dominii*. (Pothier, Pandectes, Livre 41, Titre 3, No 77.)

Pour que cette bonne foi ait lieu "il faut, dit Troplong, "1° ignorer qu'un autre que celui qui vous transmet la chose en est propriétaire ; 2° être convaincu que celui qui vous la transmet avait droit et la capacité de l'aliéner ; 3° la recevoir par un contrat pur de fraude et de tout autre vice. ("Prescription, No 915.)

Dans notre droit canadien actuel il suffit pour la prescription que la bonne foi de l'acquéreur ait existé au moment de son acquisition. (C. C. Art. 2253.) Nous avons adopté la doctrine du droit romain et celle du code Napoléon (2).

Notre ancien droit français, au contraire, avait adopté les dispositions du droit canon qui exige que la bonne foi continue pendant tout le temps requis pour prescrire.

## PRESCRIPTION

QUESTION.—Est-ce que le principe théologique, en vertu duquel la prescription d'un immeuble peut s'effectuer après dix années de possession, avec bon titre et de bonne foi, (le maître du dit immeuble étant présent pendant tout le temps requis pour la prescription,) est reconnu par la jurisprudence de la Province de Québec.

*votre J. F. C. St. Jos. de M.*

RÉPONSE.—Voyez l'article *Bonne foi* qui précède. Il contient la réponse à votre question. J'ajouterai cependant qu'il n'est pas nécessaire que le maître de l'immeuble réside dans la province pour que la prescription ait lieu. L'article 2232 du code civil dit que *la prescription court contre les absents comme contre les présents et par le même temps*. C'est aussi la disposition de l'article 2251 du même code.

Avant le code on ne pouvait prescrire contre les absents que par une possession de 20 ans. Si le maître avait été absent pendant une partie du temps il fallait doubler les années d'absence. Ainsi par exemple, si le maître avait été absent 5 ans on ne pouvait prescrire que par 15 ans. C'est ce qu'exprime le projet du code, art. 93 du titre de la prescription. "*Si le propriétaire a été successivement présent et absent, il faut pour compléter les dix ans compter deux années d'absence pour chaque année de présence qui manque.*"

(1) Il y a des circonstances de fait tellement indicatives de la mauvaise foi, que leur existence non contestée dispense de toute autre preuve celui qui l'allègue. (Troplong, Prescription, No 929.)

(2) Art. 2269.

### SUCCESSIÖNS. TAXES.

QUESTION. Qui doit payer la taxe due au gouvernement provincial dans le cas de legs particulier ? Est-ce l'héritier ou le légataire particulier ? *Notaire.*

RÉPONSE. Cette taxe doit être payée par le légataire particulier, car c'est à lui seul que le legs profite. La taxe est une charge de ce legs, *celui qui a l'émolument doit supporter la charge.* L'héritier, ou le légataire universel, ne doit payer la taxe que sur la balance d'actif net qui n'a pas été transmise par les legs particuliers. Ainsi si, déduction faite des dettes, la succession a une valeur de \$10,000,00 et qu'il y ait des legs particuliers jusqu'à concurrence de \$5,000,00, le légataire universel payera la taxe sur \$5,000,00 et chaque légataire particulier la payera sur le montant de son legs.

Cette taxe n'est pas imposée uniformément. Elle varie de 1<sup>o</sup>/<sub>10</sub> à 8<sup>o</sup>/<sub>10</sub> suivant le degré de parenté qui existe entre le défunt et les héritiers ou légataires. Si le légataire est un étranger la taxe s'élève à 10<sup>o</sup>/<sub>10</sub>.

La question du paiement de la taxe par le légataire particulier est controversée. Plusieurs prétendent que cette taxe doit être payée par l'héritier et que le légataire particulier doit avoir la délivrance de son legs en entier. Je ne trouve rien dans le Statut (1) qui puisse autoriser une semblable interprétation. Au contraire le texte me paraît clair et exempt d'ambiguïté.

### LA CONFESSION A DU BON

On lit dans un journal anticlérical de Bruxelles :

Un vol avait été commis, il y a quelques jours au préjudice de M. X., à Saint-Josse-ten Noode, et une enquête avait été ouverte. Avant-hier, un Père jésuite, à qui le coupable était allé confier ses fautes est venu rendre à M. X., les objets qui lui avaient été volés et que le malfaiteur avait remis au Père.

La police, prévenue, interrogea le jésuite, qui refusa de parler. Procès-verbal a été dressé à sa charge pour refus de témoigner.

Le prêtre, qui en invoquant le secret professionnel a fait son devoir de prêtre sera condamné à 100 francs d'amende. (*La Croix*).

### VARIÉTÉ

#### *L'Eglise et le droit pénal.*

L'action de l'Eglise sur les différentes branches du droit, notamment sur le *droit criminel*, a été profonde.

*Ordales*, épreuves par le feu, par l'eau, par le cadavre, etc., condamnées dès le VIII<sup>e</sup> siècle, en dernier lieu au Concile de Latran, en 1215, et de Palencia, en 1322 ; *Combat judiciaire*, repoussé dès la mise en vigueur de cette pratique barbare, par l'éloquent archevêque de Vienne, saint Avit, par le troisième Concile de Valence, par les Papes Nicolas I<sup>er</sup> et Alexandre II ; *torture*, énergiquement combattue par les Souverains Pontifes, comme elle l'avait été par saint Augustin ; institution des *promoteurs d'officialités*, précurseurs du *ministère public* ; *preuve testimoniale*, en usage dans les cours de chrétienté, bien avant que la loi régulière l'eût adoptée ; *droit d'appel*, organisé dans les tribunaux ecclésiastiques, alors qu'il était inconnu dans les autres juridictions ; première notion des *circonstances atténuantes*, énoncée dans les décrétales d'Alexandre III ; beaucoup d'autres mesures salutaires sont dues à l'influence de la législation canonique.

A l'Eglise, revient l'honneur d'avoir imprimé à la pénalité le caractère qui lui appartient, en substituant l'idée de justice, d'expiation à toute pensée de vengeance, en rejetant par respect pour la dignité humaine, la flagellation publique, la marque, le carcan, le pilori, en demeurant fidèle à l'esprit du *droit de grâce*, introduit dans la société civile par Constantin, sous l'inspiration religieuse. *Avril 93.* (*Semaine religieuse de Toulouse*)

(1) 55-56 Vict. Chap 18.

# GUIDE DU PRÊTRE DANS SES PREDICATIONS

CHOIX ET DÉVELOPPEMENTS DES SUJETS

Par M. L'ABBÉ DOUBLET

Chanoine d'Arras, auteur de *Saint-Paul, Jésus-Christ, le Psau-nes* étudiés en vue de la Prédication, *Conférences aux Dames du Monde*, etc.

2 forts vol. in-8.....Prix : \$3.00

## TABLE DES MATIÈRES

*Introduction.*—Importance capitale du ministère de la Prédication.—Ses qualités.—Ses défauts ordinaires.—Conditions spéciales de la Prédication contemporaine.—Idée du présent ouvrage.

*La Religion le tout de l'homme.*—La Religion seule possède la solution de nos destinées.—La Religion est pour l'homme : la nécessité de sa condition ; l'assurance de son salut éternel : la satisfaction de ses besoins les plus impérieux.

*La Religion comme nécessité pressante.*—Notre société contemporaine est malade : son mal est profond, il serait désespéré sans la Religion.

Comment Dieu a constitué la société et comment Jésus-Christ l'a relevée de ses ruines.—Comment les vices contemporains la replongent dans une dégradation et une décadence nouvelles.—En dehors de la Religion rien ne peut la guérir. La Religion possède tous les éléments de vie et de progrès.

*La Religion comme nécessité universelle.*—La Religion, faite pour nous tous, nous oblige tous également.—Il est donc déraisonnable que, dans une même famille, les uns se croient obligés aux pratiques religieuses, les autres s'en prétendent affranchis.—Il est déraisonnable que, dans une même société, une classe y soit liée, une autre classe s'en déclare libérée.

*Nos convictions religieuses.*—Elles seules décident de la direction de toute notre vie. Leur *origine*. Nos vérités religieuses nous viennent directement de Dieu. Leur *nature*. Nos vérités religieuses sont sublimes. Nos vérités religieuses sont formidables. Nos vérités religieuses sont suaves. Leurs *conséquences*. Nos vérités religieuses demandent de nous : l'adoration : la protection : l'obéissance.

*La foi étudiée dans sa nécessité.*—La foi renferme la solution de toute

la destinée éternelle de l'homme.—La foi nous est nécessaire d'une nécessité de nature.—La foi nous est nécessaire d'une nécessité de grandeur.—La foi nous est nécessaire d'une nécessité d'expiation.—La foi nous est nécessaire d'une nécessité d'épreuve.

*La foi étudiée dans ses prérogatives.*—Dans sa profondeur. Elle est reine et dominatrice dans tous les royaumes de la vérité.—Elle aide puissamment la raison dans la recherche des vérités naturelles.—Dans l'ordre surnaturel, elle seule a accès. Dans son universalité. La foi embrasse tous les temps.—La foi rassemble et confond toutes les intelligences.—La foi fonde le royaume universel des âmes. Dans son indestructibilité. La foi n'a été renversée par aucun adversaire.—La foi les a tous renversés. Dans sa fécondité. Toutes les merveilles chrétiennes jaillissent de la foi.

*La divinité de Jésus-Christ.*—Le fait. —Jésus-Christ est Dieu. Jésus-Christ est vivant comme Dieu. Jésus-Christ est puissant comme Dieu. Jésus-Christ est créateur comme Dieu. Jésus-Christ en tout se montre Dieu.—Jésus-Christ est Homme-Dieu. Jésus-Christ est venu racheter le monde coupable. Comme Rédempteur Jésus-Christ a voulu souffrir. Raisons profondes. Les corollaires.—La divinité de Jésus-Christ tranche la question des Religions.—La divinité de Jésus-Christ décide de la direction de toute la vie humaine.—La divinité de Jésus-Christ assure toute notre destinée future.

*La réalité et les caractères du règne de Jésus-Christ.*—La réalité. — Cette royauté ne peut pas ne pas exister, tant les titres de l'Homme-Dieu à la posséder sont nombreux et inviolables.—En fait cette royauté existe. Jésus-Christ est roi d'un vaste empire. Jésus-Christ commande. Jésus-Christ triomphe. Jésus-Christ gouverne. Jésus-Christ est roi plein de munificence. Les caractères.

res.—Le règne de Jésus-Christ est un règne voilé.—C'est un règne fort et vigoureux.—C'est un règne plein de suavité et de douceur.

*Les trois règnes de Jésus-Christ.*—Nous pouvons distinguer trois phases différentes dans le règne de Jésus-Christ.—Ce fut un règne d'extraordinaire puissance, quand, aux jours de son Incarnation, il fit la conquête du monde.—C'est, depuis, un règne voilé, dissimulé sous un mystérieux silence et une apparente faiblesse. Règne de bienfaisance et de sanctification.—Ce sera, à la fin des temps, lors du second Avènement de Jésus-Christ, un règne de gloire.

*La divine Passion.*—L'idée la plus profonde et la plus vraie que nous puissions nous faire de la Passion de l'Homme-Dieu, c'est qu'elle fut le combat solennel, l'éclatante victoire de l'Homme Nouveau sur le péché, du Second Adam sur l'Enfer. Premier triomphe, à Gethsemani, quand l'Homme-Dieu pleurant le péché jusqu'au sang en efface la trace maudite et apaise la justice du Très-Haut. Second triomphe, dans Jérusalem, quand l'Homme-Dieu, en se livrant au péché, en recevant ses coups épouvantables, en découvre par là même la malice et en révèle au grand jour toute la laideur. Troisième triomphe, au Calvaire, quand l'Homme-Dieu réconcilie le ciel et la terre, Dieu à l'homme, consomme ainsi la grande œuvre de sa Rédemption.

*Jésus-Christ vivant dans l'Eglise.*—Jésus-Christ est comme revêtu d'un corps mystique qui est l'Eglise; ou plutôt il pénètre ce corps, il l'anime, il le fait vivre de sa propre vie.—De là cette sublime définition de l'Eglise: C'est Jésus-Christ même vivant au milieu du monde. De là encore cette conséquence que la vie de l'Homme-Dieu sur la terre, aux jours de son Incarnation, sera reproduite par l'Eglise, durant le cours des siècles, dans ses grands traits. De là cette indestructible force dans une apparente faiblesse.—De là cette suite de bienfaits qui sont le salut du monde.

*Dieu dans l'Ecole.*—Importance immense d'une première éducation chrétienne.—Importance pour tous.—Importance plus grande encore pour la classe des pauvres et des travailleurs.

—Les bienfaits qui découlent de l'Ecole chrétienne sont donc considérables. Grâce à l'Ecole chrétienne, la Famille, la Société, l'Eglise sont sauvegardés dans leurs droits et dans leur prospérité. L'Ecole chrétienne réclame toute l'énergie et exige les sacrifices des catholiques.

*Les ennemis de Jésus-Christ.*—Etrange mystère que l'Homme-Dieu Sauveur du monde ait des ennemis!—Néanmoins, quand on scrute ce mystère on en découvre la possibilité; la convenance, le terme final.—Il fut naturel que, venant réformer une humanité perdue de vices, Jésus-Christ y trouvât de haineuses oppositions.—D'autre part, il convenait à Dieu comme à l'homme, comme à Jésus-Christ, comme à l'Eglise, que l'œuvre de la Rédemption rencontrât des adversaires.—Tout est provisoire dans la situation actuelle de l'Eglise; tout y est coordonné en vue du triomphe final de Jésus-Christ sur ses ennemis.

*La sanctification véritable.*—Il y a une notion générale de la Sainteté; il y a un fonds commun de Sainteté où doivent indistinctement puiser tous les élus de Dieu; il y a des fondamentales conditions sans lesquelles la Sainteté, à aucun degré, ne peut plus exister. Premièrement pour être saint il faut imiter Dieu. Il est une imitation plus générale de Dieu. Il est une imitation de Dieu toute spécialisée en Jésus-Christ.—Deuxièmement il faut s'unir à Dieu. Dieu fait tout pour réaliser cette union. L'homme, pour elle, doit tout faire à son tour.—Troisièmement il faut se séparer des ennemis de Dieu. Sentiment et conduite des chrétiens à l'égard du monde.

*Amour de Dieu.*—Tout, au ciel et sur la terre, dans le temps et dans l'éternité se concentre et se consomme dans l'amour de Dieu.—Première question: puis-je aimer Dieu?—Deuxième question: dois-je aimer Dieu?—Troisième question: pourquoi n'aime-je pas Dieu?

*Amour du prochain.*—Dieu n'a pas livré aux caprices de notre nature déchue le trésor du cœur. De Dieu a légitimé sur l'amour que nous devons nous porter les uns aux autres.—Dieu nous oblige à l'amour du prochain comme à un amour de famille.—Dieu nous y oblige comme à un amour de fraternité.

—Dieu nous y oblige comme à un amour de commiseration.—Dieu nous y oblige comme à un amour de conqûete.

*La famille dans son type éternel.*—Dieu qui, à profusion, répand dans la nature les images de l'Adorable Trinité, n'en a nulle part tracé une aussi frappante ressemblance que dans la famille. La famille est sa parfaite image dans sa vie intime.—La famille est sa parfaite image dans ses œuvres au dehors.

*La famille dans sa divine image sur la terre.*—A Nazareth, l'Homme-Dieu refait la famille. La famille aura donc pour image sur la terre le divin intérieur de Nazareth.—Dieu dans la famille. Il en était le chef à Nazareth. Il en doit être le chef parmi nous.—Le devoir dans la famille. Comment on le comprenait à Nazareth. Comment le doit comprendre la famille chrétienne.—La souffrance dans la famille. Perfection des divines souffrances. Sanctification des nôtres.

*Influence de la littérature contemporaine sur la famille.*—Tout ce que comprend ce mot : littérature contemporaine.—Elle a déchristianisé la famille.—Elle a flétri et abaissé la famille. Elle en flétrit les membres. Elle y abaisse les idées.

*Le mariage.*—Le mariage dans son excellence. Excellence de son origine : de son type divin : de sa grâce sacramentelle : de sa mission.—Le mariage dans sa législation divine. Législation nécessaire. Législation réellement existante.—Le mariage dans ses imprescriptibles droits.

*Les devoirs dans le mariage.*—La fécondité dans le mariage.—L'union dans le mariage.—La Religion dans le mariage.

*Préparation lointaine au mariage.*—L'éducation première influe grandement sur la prospérité, la noblesse, la sainteté future du mariage.—Comment il faut être préparé quant à la vie en commun.—Comment il faut être préparé quant au lien à contracter.—Comment il faut être préparé quant au sacrement à recevoir.—Comment il faut être préparé quant à la mission à remplir.

*La mère chrétienne et Jésus-Christ.*—Admirables liens, rapports saisissants, entre la mère chrétienne et Jésus-

Christ.—Mystérieuses similitudes entre la mère chrétienne et Jésus-Christ.—Admirables aptitudes de la mère chrétienne à comprendre et à goûter Jésus-Christ.—La mère chrétienne a besoin de Jésus-Christ. Jésus-Christ daigne avoir besoin de la mère chrétienne.

*Les vices de la maternité chrétienne.*—Trois formidables maux se sont abattus sur notre société contemporaine, trois maux qui dévastent la famille, trois maux qui exigent de la mère chrétienne la plus énergique réaction.—Le matérialisme contemporain a chassé Dieu.—Le sensualisme contemporain a chassé le devoir.—L'esprit révolutionnaire a chassé l'autorité.

*Le divorce.*—Le divorce devant l'autorité et les lois divines.—Le divorce dans ses honteuses origines, dans ses fauteurs, dans ses législateurs.—Le divorce dans ses suites désastreuses ; sur le mariage lui-même : sur les époux ; sur l'enfant ; sur la société.

*La vie inutile.*—Esquisse de la vie inutile.—Ce que doit être toute vie ici-bas.—En regard la honteuse trahison de la vie inutile. Fletrissure de la vie inutile.—Elle outrage Dieu dans son domaine souverain.—Elle outrage Dieu dans ses dons magnifiques.—Elle outrage Dieu dans sa conduite et ses exemples.

*La vie frivole.*—La vie frivole est un attentat contre nos divines grandeurs.—La vie frivole est un attentat contre les rigueurs nécessaires de la vie chrétienne.—La vie frivole est un attentat contre notre destinée présente et future.

*L'inconduite par rapport à l'individu.*—Elle accumule les ruines dans l'être divin qui est en l'homme.—Elle accumule les ruines dans l'être humain.—Elle tue les natures d'élite. En toutes indistinctement elle tarit les sources mêmes de la vie. Elle flétrit et altère toutes les puissances de l'âme et du corps.—Elle accumule les ruines dans l'être social. Par ce qu'elle enlève à la société. Par ce qu'elle introduit dans la société.

*L'inconduite par rapport à la famille.*—Grandeur de la famille. Dans l'ordre naturel. Dans l'ordre surnaturel et divin.—L'inconduite destructrice de la famille. L'inconduite y étouffe toute religion. L'inconduite y détruit le bonheur. L'inconduite y dissout l'union. L'inconduite y corrompt l'exemple.



L'inconduite y flétrit l'honneur. L'inconduite y épuise les ressources.

*L'inconduite par rapport à la société.*—L'inconduite détruit la prospérité matérielle d'une société. Ravages causés par l'inconduite des hautes classes. Ravages causés par l'inconduite dans les classes inférieures.—L'inconduite tue la religion dans une société. Un peuple qui veut vivre doit être un peuple religieux. Un peuple qui veut être religieux doit être un peuple vertueux.

*Le soin des pauvres.*—Le soin des pauvres œuvre éminente si nous considérons Dieu. Dieu dans ce qu'il a fait Lui-même pour les pauvres, Dieu dans ce qu'il exige que l'on fasse aux pauvres.—Œuvre éminente si nous considérons le pauvre. Le pauvre dans ses douleurs physiques. Le pauvre dans ses détresses morales.—Œuvre éminente si nous considérons la société. Question sociale effrayante. A cette question deux seules solutions. La solution révolutionnaire qui mène à l'abîme. La solution catholique qui est le salut.

*L'aumône catholique.*—Le point de départ de l'aumône catholique. Idée d'une grande mission. Idée d'une grande noblesse.—La méthode de l'aumône catholique. Jugeons de ces trois manières de faire l'aumône : manière officielle : manière moderne : manière catholique.

*Les divines harmonies de l'aumône.*—Dieu, ayant dessein de sauver le riche par le pauvre et le pauvre par le riche, leur laissa à l'un envers l'autre de mutuels besoins.—Besoin mutuel d'honneur. Le riche est l'honneur du pauvre. Le pauvre l'honneur du riche.—Besoin mutuel de lumière. C'est le riche qui doit venir instruire le pauvre. C'est le pauvre dont la misère est la révélation nécessaire au riche.—Besoin mutuel de fortune. Que le pauvre est malheureux sans l'or du riche ! Que le riche est pauvre sans les biens que lui vaut l'aumône.

*De l'éducation du cœur.*—La bonne éducation à donner au cœur. Importance du cœur. Les deux maîtres du cœur : Dieu : le monde. Déplorable

éducation que le monde donne au cœur. Magnifique éducation que la Religion donne au cœur.—Puissance du cœur quand il a reçu la vraie éducation. Le cœur dans les grandes œuvres chrétiennes. Le cœur au sein de la famille.

*L'oubli de Dieu.*—L'oubli de Dieu : violation du plus sacré des devoirs.—L'oubli de Dieu : perte des plus hauts intérêts : intérêts du temps : intérêts de l'éternité.

*Vie surnaturelle opposée au matérialisme contemporain.*—Le naturalisme : mal désastreux : mal moderne. Erreur qui enfante toutes les autres et dévaste la destinée humaine.—Erreur qui nie le plus impérieux besoin de notre nature. Dieu nous a créés pour l'infini : le naturalisme en nous y arrachant nous mutilé et nous ravage.—Erreur qui repousse la seule force vraiment efficace de notre vertu.—Erreur qui foule aux pieds les plus essentiels de nos devoirs. Le surnaturel peut seul assouvir nos aspirations, soutenir notre vertu, assurer notre destinée éternelle.

*Le refus d'apercevoir Dieu.*—De tous les outrages dont l'homme peut se rendre coupable envers la Majesté divine, le plus sanglant est peut-être celui du délaissement dédaigneux.—Or, c'est là l'outrage spécial à notre société contemporaine. Le grand mal de notre société. Elle refuse de voir Dieu. Elle s'obstine à repousser Dieu et ne le veut trouver nulle part. Le grand devoir des catholiques. Ils doivent, par une réaction puissante, voir et adorer Dieu partout. Le voir dans sa création. Le voir dans les grands actes de sa justice. Le voir dans la continuité de ses bienfaits.

*La science divine opposée à l'oubli de Dieu.*—La science divine fait tout à la fois : la grandeur de l'homme : la force de l'homme ; la joie de l'homme.—La grandeur de l'homme. En dehors d'elle l'intelligence humaine est arrêtée par d'infranchissables barrières.—La force de l'homme. En dehors d'elle la vertu de l'homme se brise à d'infranchissables écueils.—La joie de l'homme. En dehors d'elle le bonheur de l'homme est anéanti par d'invincibles calamités.

*L'abstention des pratiques religieuses.*—Un culte, des pratiques religieuses.

sont exigés. De là la fausseté et le danger de cette prétendue religion idéale qui veut aller à Dieu sans dogmes ni culte précis.—Un seul culte, une religion unique sont les véritables.—Dieu es a marqués de tois signes qu'il est impossible de s'y méprendre.

*Les obstacles à la pratique de la Religion.*—Premier obstacle : une incrédulité décevante. De tout temps l'humanité déçue a tenté d'échapper à l'obligation que la véritable Religion impose. Les tentatives contemporaines.—Second obstacle : les passions. Nos passions, qui exigeraient contre leurs saillies les forces religieuses, sont, tout au contraire, ardentes à repousser la Religion.—Troisième obstacle : le tumulte des affaires et les mille distractions de la vie.

*Les prérogatives de la religion.*—Il y a pour nous dans la religion, tout à la fois : — une transcendante lumière. La où l'incrédule se voit arrêté devant d'insondables abîmes, nous poursuivons une route inondée de clartés.— Une invincible force. Indispensable nous est la force durant notre vie entière. Seule la religion peut nous en donner la plénitude. Une ineffable joie. Les douleurs humaines nous assiégent de toutes parts. La Religion peut seule les adoucir

*Divinité de l'Eglise catholique.*—Qu'est-ce que l'Eglise ? L'Eglise est le corps mystique de Jésus-Christ. Elle est pour ainsi parler, Jésus-Christ continué, Jésus-Christ vivant et agissant au milieu du monde.—Elle est donc divine. La grande preuve de sa divinité est sa vie elle-même : vie surhumaine, vie inextinguible, vie victorieuse. Tout meurt sauf l'Eglise. Les corollaires de la divinité de l'Eglise catholique sont de la plus haute importance.

*La Parole sainte.*—L'efficacité merveilleuse de la Parole sainte, les effets puissants qu'elle ne manque pas de produire en nous quand nous l'écoutons convenablement.—Les obstacles que trop souvent nous lui opposons.—Les sacrifices qu'elle commande et auxquels nous devons généreusement souscrire.

*Le Pêché.*—Il y a dans le péché une affreuse puissance de dévastation, et cette dévastation nous en suivons les traces au ciel, sur la terre, dans l'être humain tout entier, au Calvaire, dans

le gouffre infernal.—Il y a dans le péché une affreuse malice. Le péché s'attaque à un Dieu. Le péché entreprend des attentats de toute sorte contre Dieu.—Il y a dans le péché un affreux état. Etat de disgrâce, de dépouillement, de damnation.

*La chute d'une âme.*—Une âme qui tombe n'est certes pas une âme qui se perd irrémédiablement : la conversion s'ouvre à elle et le pardon lui est promis. Mais il est des âmes qui se perdent pour toujours et c'est cette affreuse et éternelle chute dont il est ici question.—Comment se prépare et se consomme cette chute.—Ce qu'est cette chute. Quels en sont les caractères ? Dans quel état de perdition sans espoir précipite-t-elle le pécheur impénitent et obstiné à repousser la divine miséricorde.

*La conscience.*—Grandeur toute divine de la conscience. Par elle plus que par les autres parties de notre être spirituel, nous retenons la ressemblance de Dieu. Rôle immense de la conscience dans la vie de l'homme : dans la vie du chrétien.—Culture de conscience, culture générale, culture particulière.

*La confession : sa pratique.*—Les qualités d'une confession bien faite.—Elle doit être sereine. Quel mal produisent dans une âme les vaines terreurs de la confession.—Elle doit être pénétrante, et non légère ni superficielle : pénétrante dans la contrition qui la précède, l'aveu qui l'accompagne, la satisfaction et le changement qui la suivent.—Elle doit être attentive l'importance des paroles d'un sage et habile directeur.—Elle doit être efficace.

*La confession : son excellence.*—Grandeur de la confession. Elle est divine. Voulu de Dieu : instituée par Dieu : victorieusement imposée et maintenue par Dieu.—Suavité de la confession. Elle est pour nous la source de tous les biens. Les biens de l'éternité. Les biens du temps.—Puissance de la confession. Une éclatante expérience la montre. Le raisonnement s'en rend compte.

*L'Eucharistie suprême triomphe de Dieu.*—Triomphe de la force, de la bonté, de la gloire de Dieu.—De la

force. Dieu, dans l'Eucharistie triomphante de la nature, de l'homme, de lui-même.—De la bonté. L'Eucharistie nous donne le Dieu de l'Incarnation, le Dieu de la Rédemption, le Dieu de la Sanctification.—De la gloire. Sublime dessin de Dieu : défilé ses créatures raisonnables. L'Eucharistie magnifique couronnement de cette grande œuvre de Dieu.

*Le Saint-Sacrifice de la messe.* — Ce que c'est que la Messe. La Messe est un Holocauste.—La Messe est l'Holocauste, le sacrifice d'un Homme-Dieu. La messe est le même sacrifice que celui de la Croix, offert sous un rite nouveau.

Quelle grande et sublime chose est la Messe.—La Messe est la grande œuvre de Dieu, la consommation, sur la terre de toute son œuvre de l'Incarnation, de la Rédemption, de la Sanctification.—La messe doit être notre grande œuvre à nous-mêmes.

*Le Saint-Viatique.*—Le Saint-Viatique admirablement approprié à toutes les circonstances de la mort.—Dans la mort, détresse suprême : dans le Saint-Viatique suprême et universel bien.—Dans la mort, danger redoutable ; dans le Saint-Viatique, toute puissante assistance.—Dans la mort, œuvre de glorieux héroïsme : dans le Saint-Viatique, grâce d'élévation, d'énergie, de magnanimité.

*La piété : excellence.*—Excellence si nous considérons Dieu. Dieu en lui-même : *Deus caritas est.* Dieu dans toutes ses œuvres : toutes ont eu pour but de faire naître en nous la piété.—Excellence, si nous nous considérons nous-mêmes. La piété met le sceau à notre surnaturelle grandeur. La piété est la compagne riche, suave et féconde de notre vie tout entière. La piété est la seule consolatrice efficace de nos douleurs.

*La piété : sa pratique.*—Les illusions de certaines personnes prises par rapport à la piété.—Les déloyautés des âmes mondaines par rapport à la piété. La conduite droite, lumineuse, énergique des âmes saintes par rapport à la piété.

*Le rôle de la prière.*—Son rôle est de nous élever. Notre vocation de chrétien est sublime. Mais, d'autre part, nos sens, le monde, l'enfer conjurés ensemble, s'efforcent de nous exprimer. La prière seule aura la puissance de nous tenir élevés.—Le rôle de la prière est de nous fortifier. A côté de luttes incessantes, en face de détresses universelles, nous constatons en nous une lamentable impuissance. La prière nous est à elle seule toute assistance, toute protection.—Le rôle de la prière est de nous consoler. La douleur chez les mondains et sans allègement. La douleur chez ceux qui prient est rempli d'onction, de force, de lumière.

*Sur les difficultés de la prière.*—Il faut soigneusement distinguer les difficultés que subissent les âmes pieuses et celles que méritent les âmes tièdes et mondaines.—Pour les âmes pieuses, il y a tout à la fois dans ces difficultés : une dette de nature : un tout miséricordieux châtiement ; une fructueuse épreuve.—Quant aux âmes tièdes et mondaines, leurs difficultés dans la prière sont un pronostic alarmant. C'est que leur foi s'éteint. C'est que leur vigueur chrétienne dépérit. C'est que leur tenu même n'a plus la dignité chrétienne voulue.

*Le bienfait des retraites.*—La retraite est le retour d'un ami. L'ami céleste. Jésus, que dans le cours du temps nous éloignons par notre dissipation, notre indifférence, notre manque de foi, notre paresse.—La retraite, c'est la réparation d'une ruine. Ruine multiple que subit toute âme en ce monde et qu'il est essentiel de relever.—La retraite c'est la préparation de l'avenir. Peut-être l'avenir éternel. En tout cas l'avenir que Dieu nous réserve encore ici-bas.

*La vie molle.*—La vie efféminée, la vie de paresse, de bien-être et de plaisir ruine en nous le christianisme tout entier.—Impossible, avec cette vie, de nous élever à Dieu.—Impossible de nous donner à Dieu et d'accepter que Dieu se donne à nous.—Impossible de fournir la carrière de pénitence exigée de nous.—Impossible de nous astreindre aux règles de la prudence chrétienne et de fuir les dangers qui compromettent le salut.

*La vie sensuelle.*—Il y a, dans la vie sensuelle, un attentat contre Dieu et un attentat contre l'homme.—Un attentat contre Dieu. La vie des sens détruit dans le chrétien toute l'œuvre de la rédemption et de la glorification divines. Aussi Dieu se montre-t-il sans pitié contre cette vie grossière et impie. Un attentat contre l'homme. La vie des sens intercepte sa future destinée. La vie des sens intercepte sa fortune destinée. La vie des sens ravage sa vie présente.

*La vie sérieuse.*—C'est la seule agréée de Dieu. C'est la seule qui honore Dieu comme Créateur de notre être naturel et de notre être divin. Aussi Dieu, en Jésus-Christ, a-t-il promulgué cette vie et en a-t-il donné le modèle. La seule heureuse. La vie de dissipat et de plaisirs devient fatalement une torture. La vie sérieuse au contraire renferme tous les éléments du bonheur. La seule féconde. Féconde : pour l'individu : la famille ; la Société.

*Les saints.*—Dieu a créé les Saints pour Lui-même. Dieu a créé les Saints pour nous.—Dieu les a créés pour sa gloire. Les Saints la procurent ; les Saints la vengent des attaques de ses ennemis. Dieu les a créés pour son cœur. En regard de la grossière insensibilité de la foule contemplons les ardeurs des Saints.—Dieu a créé les Saints pour nous. Comme nos illuminateurs. Comme nos défenseurs. Comme nos excitateurs.

*Le vrai catholique.*—Méconnu du monde, le vrai catholique offre au regard impartial : une étonnante grandeur d'âme : une étonnante force de caractère : une étonnante sagesse.—Grandeur d'âme. Tout ce qui est borné, caduc, fugitif, il le répudie.—Tout ce qui est vaste, éternel, infini, il le recherche avec ardeur.—Force de caractère : Fils de l'Eglise, il obéit aux traditions d'énergie qu'il tient de sa Mère. Energie : dans le devoir : dans la douleur : dans la résistance aux passions.—Sagesse : Sagesse à comprendre sa destinée. Sagesse à prendre les moyens d'y atteindre.

*La femme chrétienne.*—Odieusement tyrannie et avilie de la Société païenne la femme a été magnifiquement relevée et glorifiée par Jésus-Christ.—Glorifiée en Marie.—Glorifiée dans les Saintes

femmes.—Glorifiée par le martyr.—Glorifiée par la vie religieuse.—Glorifiée au milieu du monde.—Glorifiée à tous les postes du dévouement. Glorifiée dans l'honneur et le respect universel.

Relevée et ennoblie, la femme reçut de Jésus-Christ et de l'Eglise les plus belles et les plus fécondes missions.—L'épouse.—La mère.—La maîtresse de maison.—La femme et les œuvres catholiques.

*La vie religieuse.*—La vie religieuse dans ses rapports avec Dieu.—Elle est un don. Don mutuel de l'âme à Dieu et de Dieu à l'âme. Don plus complet : plus nécessaire : plus facile.—Elle est une transfiguration. Le religieux reproduit Jésus-Christ. Jésus-Christ : obéissant : pauvre : vierge.—Elle est une immolation. Immolation : du monde : de la nature : de la vie.—La vie religieuse dans ses rapports avec le monde. La vie religieuse a une mission sociale. Elle s'est appliquée aux plus fécondes œuvres. Elle est plus particulièrement vouée à l'éducation de la jeunesse. La vie religieuse dans ses rapports avec la famille. Iniques récriminations.—Réalité et vérité. La vie religieuse réserve pour la famille : un immuable amour : une assistance précieuse : une puissance unique de consolation.

*La douleur.*—En dehors des lumières chrétiennes, la douleur reste un obscur et effroyable problème.—La lumière chrétienne éclaire la douleur. Elle en montre l'origine, la nécessité, la bénédiction. La douleur comme expiation. La douleur comme formation. La douleur comme future glorification.—La grâce chrétienne nous sauve des dangers de la douleur. Danger d'y demeurer inertes et stériles. Danger d'y délaissier tout sentiment de religion. Danger d'irritation, de désespoir, de blasphème.

*Les Saintes Plaies.*—Mot bien extraordinaire de saint Paul en face de l'homme-Dieu, livide et déchiré : "il convenait, dit-il, qu'il en fût ainsi !" Les Divines plaies par rapport à Dieu. Elles Lui sont une réparation de l'offense du péché. Réparation digne : de sa Majesté : de sa Justice : de sa Bonté : de sa Sagesse. Les Divines plaies par

rapport à l'homme. L'homme y trouve tout ce qui assure le salut. Il y trouve : le repentir : le frein : l'héroïsme. Les Divines plaies par rapport à l'Eglise. Par elles le plus grand des mystères est conservé ; la Passion continuée dans les pauvres, les malades, les meurtris. — Par elles les âmes saintes trouvent le courage de se vouer au plus repoussant de tous les ministères de la charité.

*La force chrétienne.*—Sa nécessité. Ses sources.—Sa nécessité. Nécessité de vocation. Nécessité d'éducation. Nécessité de préservation.—La force chrétienne a sa source en Dieu. La force chrétienne exige un constant exercice.

*Les ennemis de Dieu.*— Deux conduites de Dieu sur ses ennemis endurcis, obstinés, impénitents : Dieu fait servir leur perversité à ses desseins, mais après les avoir pleurés et suppliés avec une toute extraordinaire patience. — Les pécheurs endurcis servent à exalter l'éternité de Dieu : la puissance de Dieu : le futur triomphe de Dieu : au dernier jour.—Mais avant qu'ils deviennent ainsi les instruments de sa justice, De sa justice. Dieu les a longuement pleurés. Jésus-Christ pleure : l'âme qui s'éloigne : l'âme qui devient pécheresse : l'âme pécheresse qui devient audacieuse dans le mal : l'âme qui se fait opiniâtre et désespérée.

*Douceur : son héroïque acquisition.*—Les contrefaçons de la douceur, au lieu de mortifier la nature. La flattent et la servent ; mais la douceur chrétienne est chose haute, ardue, divine. La douceur chrétienne repose sur l'immolation de soi.

—La douceur chrétienne s'alimente à la grâce et à la lumière d'un Dieu "doux et humble."—La douceur chrétienne ne se soutient que par de tout surnaturels motifs.

*Douceur : sa royale domination.*—Dieu qui se plaît à tirer des plus faibles choses ses plus vastes effets, a voulu attacher à la frêle et inoffensive douceur, la domination universelle. Dieu la fait reine sur la terre. Dieu la fait reine dans le ciel.—Sur la terre. Si la domination nous est toujours délicieuse, souvent nécessaire, nous n'avons jamais su la vraie manière de nous l'assurer. Dieu seul pouvait nous la révéler.—Au ciel. Tout y est accordé à l'"agneau immolé", à celui qui personnifie divinement la douceur. "Les doux" seront associés à cette toute puissance.

*Du bon gouvernement de la langue.*—Mystérieuse grandeur de la langue.—Grandeur dans ses missions.—Grandeur dans sa formidable puissance. Puissance de vie. Puissance de mort. Règles du gouvernement chrétien de la langue.—Ce qu'il faut dire.—Quand il le faut dire.—Comment il le faut dire.

*Le Sacré-Cœur.*—Ce que donne le Sacré-Cœur.

Ce qu'exige le Sacré-Cœur.—Ce qu'il donne. Don immense. Don méconnu. Don repoussé.—Ce qu'il exige. Ses exigences comme amour. Ses exigences comme Royauté. Ses exigences comme Sainteté.

*Immaculée-Conception.*—Proclamation de ce dogme. Substance de ce dogme.—Proclamation de ce dogme. Combien elle était légitime Combien elle fut opportune.—Substance de ce dogme. Marie exempte du péché originel a été : le Triomphe du Père : l'Amour du fils le chef-d'œuvre du Saint-Esprit.

*La Papauté.*—La Papauté dans les merveilles de son histoire et de sa domination.—De son histoire. Sa naissance ; ses débuts : ses triomphe : ses apparentes défaites.—Sa domination. La plus irréalisée. La plus dénuée. La plus interminable. La Papauté dans ses bienfaits.—Bienfaits de l'unité.—Bienfaits de la vérité.—Bienfaits de la vertu.

*La Résurrection de nos corps.*—Les inébranlables fondements de ce dogme.—Il repose sur de formelles promesses. Il repose sur l'inébranlable fondement qui est Jésus-Christ.—Il repose sur les gages déjà donnés par Dieu à nos corps.—Il repose sur les œuvres de ces corps et la Justice divine.

*Le Dimanche.*—Le Dimanche consacré par de divins souvenirs et de sublimes prophéties.—Le Dimanche lié par d'étroites obligations.—Le Dimanche signalé par d'immenses bienfaits.

*Idées et développements divers.*—Le sommeil d'une âme.—Sommeil de sainteté.—Sommeil de fragilité.—Sommeil d'insensibilité. Le délai de la conversion. Combien il est ordinaire. Combien il est insensé. Combien il est dangereux. Le règne du péché dans le monde. A quelles effroyables et multiples dévastations l'on peut, par tout la terre, suivre les traces du monstre.—La malice intrinsèque du péché.—La fin dernière du péché.—Le Jugement.

# L'ANNÉE CHRÉTIENNE

OU CONSIDÉRATIONS SUR LES

## PRINCIPALES FÊTES DU CYCLE LITURGIQUE

Par DON SARDA Y SALVANY

Traduit de l'Espagnol par M. L'ABBÉ A. THIVEAUD

ancien directeur de grand séminaire

1 vol. in-12.....Prix : 88 cts

En offrant au public l'*Année Chrétienne* de Dom Sarda, nous n'avons point la prétention de combler une lacune, de faire une œuvre nouvelle. Le nombre est grand, en effet, des ouvrages écrits sur le même sujet par le Père Croiset, le comte de Walsh, Dom Guéranger et cent autres.

Toutefois, le livre de Dom Sarda se distingue par un caractère particulier d'actualité qu'on chercherait vainement ailleurs et qui lui assure, nous osons l'espérer, en deçà comme au delà des Pyrénées, un accueil favorable, un succès mérité.

Le dogme, il est vrai, ne change point, et la morale est immuable, comme le Dieu qui en est l'auteur; "la vérité demeure éternellement". Aussi bien le docteur théologien et mystique espagnol s'est-il appliqué à réaliser l'adage antique: "*Non nova, sed nove*". Il a dit d'une façon neuve des choses et des vérités anciennes. Il a approprié les enseignements de la foi aux besoins et aux exigences de notre époque. Et de plus, en même temps qu'il expose la doctrine catholique avec la netteté d'un théologien, la concision d'un philosophe et la verve d'un polémiste, il réfute d'une façon magistrale et victorieuse les objections les plus répandues.

Un simple coup d'œil jeté sur le sommaire de quelques chapitres suffirait à donner une idée du genre adopté par Dom Sarda, et à inspirer le désir de lire et de méditer son *Année Chrétienne*. Se propose-t-il de raconter l'origine des fêtes chrétiennes, de montrer leur efficacité comme catéchisme d'instruction populaire? Aussitôt son âme d'apôtre flétrit les efforts des sectaires qui travaillent à réduire le nombre de ces fêtes et de la franc-maçonnerie qui tend à les séculariser.

Parle-t-il de la fête des Chaînes de saint Pierre? A l'instant il se met en présence du drame éternel, de la lutte incessante de l'enfer contre l'Eglise. Et cette Eglise, toujours combattue, il la montre sans cesse victorieuse.

Si quelqu'un se levait pour mettre en doute l'opportunité d'une pareille publication, nous répondrions par la parole, partout et toujours vraie, de l'Esprit Saint: " Craignez Dieu et observez ses commandements; car c'est là tout l'homme "

Quel moment, du reste, plus favorable pour affirmer la vérité catholique, que celui où l'on a osé écrire un livre intitulé: " Comment finissent les dogmes "? Les dogmes ne finissent point; ils survivent à leurs insulteurs dont ils voient or le repentir et le pardon ou l'endurcissement et la perte irréparable.

A ceux qui vivent dans l'oubli de Dieu et dans le mépris de sa loi, Dom Sarda semble dire: " Est-ce trop de fierté à un Dieu de ne confesser que ceux qui le confessent et de renier ceux qui le renient "?

A ceux qui n'osent pas manifester au dehors les sentiments religieux qu'ils refouent dans le sanctuaire secret de l'âme, il paraît jeter ce défi plein d'une légitime indignation: " Est-ce que la pratique ostensible du christianisme exige un courage trop héroïque? Est-ce que Dieu aurait préparé son ciel pour les timides et les lâches "?

A ceux, enfin, qui craignent qu'il ne soit pas possible de rendre en même temps à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui est à Dieu, il fait cette intrépidité réponse: " L'accomplissement du devoir religieux peut-il faire ombrage aux puissances de la terre? porter préjudice aux intérêts matériels "? Poser ces questions, c'est les résoudre.

L'auteur de *l'Année Chrétienne* est de la famille de ceux qui croient et espèrent ; il est de la race des vaillants et des forts. Et, dans l'ardeur de son zèle, il brûle du désir d'affermir et d'étendre le règne de Dieu sur la terre.

Quiconque lira ces pages y trouvera une lumière, une grâce et une force ; une lumière pour son esprit, une grâce pour son cœur et une force pour sa volonté. Sa foi en sortira plus vive, son espérance plus inébranlable, sa charité plus généreuse. Il marchera d'un pas plus ferme dans la voie des divins commandements ; il trouvera le salut.

A. TEIVEAUD, prêtre.

## NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR AIDER LES ECCLÉSIASTIQUES A COMPOSER ET  
A COMPLÉTER LEUR BIBLIOTHÈQUE

### PREMIÈRE PARTIE

#### Livres de piété pour les ecclésiastiques

##### I. MÉDITATIONS, suite

L'auteur a eu la bonne pensée de donner au commencement du 1er volume un résumé de la méthode d'oraison d'après saint Alphonse. A la fin de chaque volume, il fixe l'ordre du jour pour les retraites annuelle et mensuelle, et il indique les méditations qui pourraient servir chaque jour dans une retraite de 3, 5, 6, 10 et 15 jours. Enfin on a placé à la fin du 3<sup>e</sup> volume une table alphabétique qui permettra de trouver facilement les méditations sur le sujet donné. L'ouvrage du même auteur, intitulé : *L'âme sanctifiée par la méditation quotidienne*, et dont nous nous occupons dans la 4<sup>e</sup> partie de notre catalogue, est le résumé de celui que nous venons d'analyser et d'apprécier.

Avec le P. CHAIGNON, nous revenons au genre *Lecture méditée*, et nous arrivons à la méthode de saint Ignace. Cette méthode se trouve exposée dans l'*Introduction* de l'ouvrage, d'après l'opuscule : *De ratione meditandi*, du R. P. Roothaan, général, de la Compagnie de Jésus. Les méditations du P. Chaignon sont, dans la 1<sup>re</sup> partie, le développement, et pour ainsi dire le commentaire des *Exercices spirituels* de saint Ignace, appropriés aux besoins et obligations du prêtre. En conséquence, cette première partie expose dans la 1<sup>re</sup> section les vérités relatives à la première semaine des *Exercices* : 1<sup>o</sup> sur la fin de l'homme et du prêtre, sur l'obligation de sainteté imposée au prêtre et les moyens généraux de sanctification (recueillement, exercices de piété, et particulièrement l'office divin, le saint sacrifice de la messe, la pensée de l'éternité) ; 2<sup>o</sup> sur le péché (sa gra-

vité, spécialement dans le prêtre), ses causes (passion, orgueil, etc.), et sur le péché véniel et la tiédeur ; 3<sup>o</sup> sur les remèdes du péché (méditation des fins dernières, mort, jugement et enfer) ; 4<sup>o</sup> sur le retour à Dieu (dont l'enfant prodige et saint Pierre nous donnent l'exemple). La seconde section de la première partie envisage la sanctification du prêtre dans ses progrès et sa consommation. et commente les vérités qui se rapportent au trois dernières semaines des *Exercices* de saint Ignace c'est-à-dire à la connaissance et imitation de Jésus-Christ. Après avoir expliqué deux dispositions nécessaires pour se mettre à la suite de Jésus, à savoir l'esprit de foi et l'esprit de sacrifice, et après avoir aussi prouvé l'obligation que nous avons d'imiter Notre-Seigneur, l'auteur étudie les vertus spéciales dont le Sauveur nous donne l'exemple 1<sup>o</sup> dans les mystères de son Incarnation et de sa vie cachée (humilité, chasteté, esprit de pauvreté, mortification, obéissance) ; 2<sup>o</sup> dans sa vie publique (ou vie apostolique : motifs et qualités du zèle sacerdotal, et vertus à pratiquer dans les différentes fonctions du ministère) ; 3<sup>o</sup> dans sa vie souffrante (patience au milieu des peines et des tribulations du ministère apostolique), 4<sup>o</sup> dans sa vie glorieuse (gage du bonheur réservé au saint prêtre, et modèle de la vie apostolique et de cette union avec Dieu qui est la consommation de la véritable sainteté).

La deuxième partie, qui occupe les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> volumes, comprend les méditations qui se rapportent soit au *Propre* du temps, soit aux principales fêtes de la Sainte-Vierge et des saints, dan-

les trois grandes divisions de l'année liturgique : Avent et Noël, Carême et temps pascal, temps de la Pentecôte.

Nos lecteurs constateront par cette analyse que le cadre du P. Chaignon est vaste et complet; nous avons reconnu nous-même qu'il est bien rempli, par des méditations suffisamment nombreuses, ayant toujours pour sujet des vérités plus fondamentales et plus importantes, se succédant dans un ordre logique, facilitant l'enchaînement des idées et des résolutions, et vérifiant ainsi ce qui est dit au Ps. 83 : "Ascensiones in corde suo disposuit." Chaque sujet est traité avec le même esprit méthodique; "mais avec un luxe de développements, dit un auteur, qui laisse trop peu d'initiative à l'esprit, ou, si l'on préfère, au travail personnel, il fait et dit presque tout." Cet inconvénient, il est vrai, est plutôt un avantage pour ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne sont pas capables de ce travail personnel; et il peut être atténué pour les autres en n'utilisant qu'un point d'une trop longue méditation. Au reste la faveur dont les méditations du P. Chaignon jouissent auprès du clergé nous interdit d'insister trop longuement sur ce reproche. Nous pourrions de même signaler et regretter dans la rédaction de ces méditations le style et le genre du prédicateur : le P. Chaignon a trop prêché de retraites ecclésiastiques pour que ses méditations ne ressemblent pas un peu à des prédications, par la manière dont il expose la vérité et dont il formule et présente les exhortations qu'il adresse au cœur et à la volonté. Mais ici encore ceux qui acceptent d'être dispensés du travail des réflexions et affections personnelles demandent à être ainsi éclairés, à être ainsi exhortés; et le P. Chaignon obtiendra ce double résultat, une vue claire de vérité et des sentiments sincères et efficaces, plus sûrement que M. Branchereau, qui est aussi très clair et très lumineux, mais qui est trop aride et manque d'onction.

A la fin de chaque volume du P. Chaignon se trouvent, avec la prière du matin en usage dans les séminaires de Saint-Sulpice, les prières qu'on a coutume de faire après l'oraison, et les *Directio intentionis ante missam* et *Graliarum actio post missam*. Le 3<sup>e</sup> volume a de plus, 1<sup>o</sup> un appendice sur

les retraites ecclésiastiques; 2<sup>o</sup> un choix de sujets de méditations ou de considérations pour trois retraites de six jours; 3<sup>o</sup> quelques réflexions sur la retraite du mois, avec la méthode donnée par le P. de Lehen, dans son livre : *Voie de la paix intérieure*. Ces additions seront bien accueillies par ceux de nos confrères qui donneront leur préférence au P. Chaignon.

DÉCROUILLE. Si l'on veut connaître ce que renferment les cinq volumes de M. Décrouille, il suffit de lire l'*Avis* qui est au commencement de l'ouvrage; l'auteur nous y avertit qu'il nous donne : 1<sup>o</sup> une méditation (quelquefois deux) particulière sur chaque messe des dimanches et des fêtes de l'année ecclésiastique; 2<sup>o</sup> une méditation, spéciale aussi pour la fête des saints qui ont une messe propre, et même pour la plupart des saints qui n'ont d'autre messe que celle du commun; 3<sup>o</sup> une ou plusieurs méditations sur chaque messe du commun des saints (pour les fêtes des saints qui n'ont pas de méditation particulière); 4<sup>o</sup> deux méditations sur chaque messe votive concédée par Léon XIII pour les jours de la semaine. "Pour la disposition respective des dimanches et des fêtes de saints, on a suivi à peu près l'ordre adopté par Dom Guéranger dans son *Année liturgique*." Les méditations qui y répondent remplissent les quatre premiers volumes, un pour chaque saison comme pour le bréviaire; le cinquième volume renferme les méditations sur le Commun des saints et sur les messes votives. Au commencement de chacun des temps liturgiques, l'auteur a placé une introduction qu'il sera très utile de lire; ou mieux comprendre; les méditations et les faire plus fructueusement; elle rappelle l'esprit de l'Eglise en la saison qui va s'ouvrir, et indique le travail spirituel que le prêtre doit particulièrement s'imposer pendant cette période. M. Décrouille a remarqué qu'à ce point de vue, l'Avent se rapportait à la voie *purgative*, et devait par conséquent provoquer des efforts pour la destruction du péché; que les mystères célébrés par l'Eglise depuis Noël jusqu'à la Pentecôte nous faisaient entrer dans la voie *illuminative*, et nous invitaient et aidaient à reproduire en nous les vertus de Jésus-Christ; tandis que le temps qui suit la Pentecôte appartenait.



à la voie *unitive*. A la fin de chaque volume on trouve les prières liturgiques : *Præparatio ad missam et Grætiarum actio*.

L'auteur nous avertit dans la préface que la méthode de ses méditations est celle de saint Ignace. Pour chaque sujet, nous avons : 1° le Prélude (représentation et demande); 2° en second lieu, deux ou trois points, c'est-à-dire deux ou trois vérités distinctes, et pour chacune, *consideration, application, affections*, 3° à la fin les résolutions et deux recommandations, en rapport avec le sujet de l'oraison, pour la préparation à la sainte messe et pour l'action de grâces. Et tout cela est rédigé dans un style sobre et concis; les pensées qui sont offertes à nos réflexions sont fortes et présentées d'une manière originale et saisissante. Mais ce vu'il y a de particulier et de nouveau dans ce cours de méditations, c'est le sujet, qui est emprunté à la messe de chaque jour, et l'auteur le développe par les paroles mêmes de la liturgie, et par quelques citations tirées du bréviaire, coordonnant ainsi, comme le lui a écrit Mgr l'évêque d'Arras, "les trois actes principaux de la vie sacerdotale : la méditation, la récitation du bréviaire et la sainte messe." Si la méditation est en général une nécessaire et excellente préparation à la célébration du saint sacrifice, que dire de la méditation faite avec M. Decrouille ? Les réflexions et les affections qui auront composé l'oraison, se présenteront de nouveau à l'esprit et au cœur, à mesure que les paroles méditées reviendront sur les lèvres du prêtre pendant la sainte messe, et l'attention, la ferveur sera ainsi entretenue, renouvelée et ravivée à chaque instant. Quel grand bien en résultera pour l'âme ! Et de même la récitation de l'office divin ramènera fréquemment notre esprit à la méditation et à la messe du matin, pour ranimer dans notre âme les mêmes bons sentiments et y entretenir les mêmes dispositions. Aussi de tous les prêtres que nous savons avoir pratiqué l'ouvrage qui nous occupe, il n'en est aucun qui n'en fasse l'éloge et ne s'applaudisse de le suivre. D'ailleurs, le succès, bien vite établi, de ces méditations, consacre les appréciations flatteuses de plusieurs membres éminents du clergé, et constitue à nos yeux la meilleure des recommandations.

Les méditations de M. HAMON sont trop répandues et trop connues pour qu'il soit nécessaire de leur consacrer

un long article. Suivant très exactement les fêtes de la liturgie, elles offrent l'avantage, comme les précédentes, de provoquer les réflexions et les sentiments que l'Église elle-même s'efforce de nous suggérer et de nous inspirer aux différents temps de l'année. L'évangile du dimanche a toujours sa méditation; et souvent la semaine entière est consacrée à le commenter; d'autres fois, ce sont les mystères du Sauveur qui, suivant le propre du temps fournissent le sujet de l'oraison. Les principaux saints ont aussi leurs méditations, renvoyées à la fin de chaque volume. Comme son confrère M. Branchereau, M. Hamon s'adresse surtout à l'intelligence, lui proposant de bonnes et salutaires pensées, mais laissant à chacun toute la charge des affections personnelles; on a pu, à cause de cela, reprocher à M. Hamon d'être trop aride et de manquer d'onction; j'admettrais ce reproche si ces méditations étaient exclusivement à l'usage des fidèles, et j'y ajouterais même le regret d'une trop grande concision et brièveté. Car généralement les fidèles ont besoin d'être aidés et guidés par une exposition plus complète de la vérité, et par l'indication plus détaillée des affections et résolutions que préparent et exigent les considérations; il est même à souhaiter que des exhortations, courtes mais pressantes, aident à la naissance et à la vivacité des sentiments et dispositions que les réflexions doivent produire dans la volonté. Mais on ne doit pas exiger tout cela dans les méditations destinées au clergé; on est en droit de supposer qu'un ecclésiastique peut se contenter, comme thème d'oraison, de quelques fortes pensées, exposées nettement et brièvement. Il lui faudra sans doute un travail personnel plus considérable, soit pour rendre la vérité plus éclatante, soit pour la féconder et la faire agir sur la volonté; mais c'est là un travail dont personne ne méconnaîtra les avantages; que chacun de nous souhaite d'en être capable et en goûte les heureux fruits. Si pour cette raison, les méditations de M. Hamon peuvent être profitables au clergé, elles ne sauraient lui suffire. En effet, l'auteur ne pouvait pas, dans un ouvrage à l'usage des fidèles, envisager directement toutes les obligations spéciales au prêtre, ni par conséquent les traiter avec assez d'ampleur et de détail.